

**PLAN DE GESTION DE SITE NATURA 2000  
EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
Station IA3 : Parc Tournay-Solvay**

---



**SEPTEMBRE 2022**



# PLAN DE GESTION DE SITE NATURA 2000 EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Station IA3 : Parc Tournay-Solvay

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Description de la station IA3</b>	<b>4</b>
1.1	Situation	4
1.1.1	Présentation générale	4
1.1.2	Statuts de protection	5
1.1.3	Situation et historique	6
1.2	Importance de la station IA3 dans la zone spéciale de conservation I	8
1.2.1	Habitats	8
1.2.2	Espèces	8
1.3	Description des espèces	11
1.3.1	Espèces d'intérêt communautaire ou régional	11
1.3.2	Espèces faisant l'objet d'une protection stricte sur tout le territoire de la Région, pour lesquelles des objectifs ont été formulés dans la ZSCI	11
1.3.3	Autres espèces dans la station IA3	12
1.4	Description des habitats	13
1.4.1	Habitats d'intérêt communautaire ou d'intérêt régional	13
1.4.2	Autres types de milieux (semi-)naturels dans la station IA3	15
<b>2</b>	<b>Description des objectifs de gestion</b>	<b>16</b>
2.1	Objectifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'intérêt régional	16
2.2	Autres objectifs dans la station IA3	17
<b>3</b>	<b>Difficultés</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>Description des mesures de gestion</b>	<b>18</b>
4.1	Synthèse des mesures de gestion dans la station IA3	18
<b>5</b>	<b>Dispense aux interdictions</b>	<b>28</b>
<b>6</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>29</b>
<b>7</b>	<b>Annexes</b>	<b>30</b>
7.1	Annexe 1: Parcelles cadastrales	31
7.2	Annexe 2: Dispositions relatives au patrimoine dans la station IA3	32
7.3	Annexe 3: Rôle et importance des stations pour la cohérence de la zone spéciale de conservation I	39
7.4	Annexe 4: Annexe photographique pour la station IA3	40
7.5	Annexe 5: Annexe cartographique	41



## TABLEAUX

Tableau 1-1 - Superficies en ha de la station IA3 et de ses habitats .....	8
Tableau 1-2 - Données de présence selon les bases de données de BE, observations.be et le rapport sur les OC. « P » = présence potentielle, mais sans observation confirmée, et « X » = observation confirmée (2009-2019) dans la base de données de BE. ....	9
Tableau 1-3 - Habitats d'intérêt communautaire présents dans la station IA3 au moment de la désignation (cf. Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (état de conservation après mise à jour des formulaires d'information pour les sites Natura 2000 en 2015)), avec indication de l'évaluation globale de l'état de conservation au niveau de la station (point de départ = évaluation pour la ZSC) et de la superficie dans la station.....	13
Tableau 2-1 - Objectifs d'extension, développement ou conversion en faveur d'habitats de la ZSC I à prendre en considération dans la station IA3 .....	16
Tableau 2-2: Objectifs d'extension, développement ou conversion en faveur d'espèces de la ZSC I à prendre en considération dans la station IA3 .....	16
Tableau 4-1 - Mesures de gestion de la station IA3.....	19
-Tableau 7-1 - Inventaire des arbres remarquables du parc Tournay-Solvay. (source <a href="http://bomeninventaris.irisnet.be/index.php?text=77">http://bomeninventaris.irisnet.be/index.php?text=77</a> ).....	37

## FIGURES

Figure 1-1 -Situation de la station IA3 Parc Tournay-Solvay.....	4
Figure 1-2 - Réseau de chemins de la station IA3 (en bleu) et Promenade verte (pointillés verts).....	7
Figure 1-3 - Parcours Adeps / Sport Vlaanderen (source: <a href="https://www.sport.vlaanderen/media/1367/looproutes_brussel.pdf">https://www.sport.vlaanderen/media/1367/looproutes_brussel.pdf</a> ).....	7
Figure 7-1 - Délimitation du site classé (en vert) et du site archéologique classé (en bleu).....	35
Figure 7-2 - Inventaire des arbres remarquables (source: <a href="https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/">https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/</a> ). Des carrés rouges indiquent les arbres faisant partie des 100 plus gros arbres remarquables de Bruxelles. Des croix rouges indiquent les arbres qui ont disparu. Les numéros d'identité permettent de trouver plus d'informations sur les arbres dans le tableau ci-dessous. Certains arbres ne sont pas localisés sur la carte (voir champ "Indiqué sur la carte" du tableau.....	36

## CARTES

Carte 1.1 - Situation de la station IA3 et parcelles cadastrales
Carte 1.2 - Affectations de la station IA3 selon le plan régional d'affectation du sol (PRAS)
Carte 1.3 - Habitats d'intérêt communautaire et évolutions attendues dans la station IA3
Carte 1.4 - Autres milieux (semi-)naturels dans la station IA3
Carte 2.1 - Objectifs de gestion dans la station IA3
Carte 4.1 - Mesures de gestion dans la station IA3



# 1 DESCRIPTION DE LA STATION IA3

Carte 1.1 - Situation de la station IA3 et parcelles cadastrales

Carte 1.2 - Affectations de la station IA3 selon le plan régional d'affectation du sol (PRAS)

Carte 1.3 - Habitats d'intérêt communautaire et évolutions attendues dans la station IA3

Carte 1.4 - Autres milieux (semi-)naturels dans la station IA3

## 1.1 SITUATION

### 1.1.1 Présentation générale

Le parc Tournay-Solvay correspond à la station IA3 de la Zone Spéciale de Conservation « Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et vallée de la Woluwe » (ci-après ZSCI).

Cette station d'une superficie de 7,9 hectares est située sur le territoire de la commune de Watermael-Boitsfort. La Région de Bruxelles-Capitale en est la propriétaire et sa gestion est assurée par Bruxelles Environnement.

Selon le PRAS (Plan régional d'affectation des sols), le parc Tournay-Solvay est situé essentiellement en zone de parc, à l'exception du potager situé à l'extrême sud, en bordure du chemin des Deux Montagnes, qui est en zone verte. Les bâtiments sont indiqués en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public et le grand étang du parc est indiqué séparément : « eau ». L'ensemble du parc est situé en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (voir carte 1.2).

L'annexe 1 donne la liste des parcelles cadastrales incluses dans la station, avec pour chaque parcelle le pourcentage sous statut Natura 2000 et le statut du propriétaire et de l'occupant. La carte 1.1 présente la situation générale de la station et le parcellaire cadastral.



Figure 1-1 - Situation de la station IA3 Parc Tournay-Solvay



### 1.1.2 Statuts de protection

Le parc Tournay-Solvay fait partie du site classé « Étangs de Boitsfort », avec le grand étang de Boitsfort, l'étang du Silex et le talus de l'École internationale, depuis le 18 novembre 1993. Il est également situé en partie dans le périmètre du site archéologique classé « Camp fortifié néolithique de Boitsfort-Étangs ». Les mesures de gestion incluses dans le projet de plan de gestion du Parc de Tournay-Solvay (SBZIA3) tiennent compte de la classification susmentionnée de la zone. Par ailleurs, ce parc a déjà fait l'objet de plusieurs plans anciens du domaine ( dont ceux de l'architecte Dessart et de l'architecte paysagiste Jules Buysens) et d'études (historiques) (dont celle d'A. Freytag fin 2000).

La station est aussi située en partie dans la zone de protection 3 des captages d'eau souterraine dans le bois de la Cambre et à la drève de Lorraine dans la forêt de Soignes.

Dix-huit arbres du parc sont renseignés à l'inventaire des arbres remarquables (<http://bomen-inventaris.irisnet.be>), on en trouvera la liste en annexe 2.

L'annexe 2 donne également la délimitation exacte du site classé et du site archéologique classé, ainsi que les raisons de leur classement.

L'annexe 3 récapitule tous les statuts de protection et classements existants dans la ZSC I.



### 1.1.3 Situation et historique

La station présente une forte déclivité vers le sud, jusqu'aux deux étangs traversés par le ruisseau du Karregat (Karregatbeek), dans le prolongement du vallon des Enfants-Noyés. Le Karregatbeek vient de la forêt de Soignes (étang du Clos des Chênes), il entre dans la station par un pertuis sous la ligne de chemin de fer L161, alimente le grand puis le petit étang de Tournay-Solvay (photo IA3\_12), avant de continuer sous terre vers l'est, sous le domaine des Silex, en direction du grand étang de Boitsfort (étang du Moulin).

La station est limitée à l'ouest par la ligne de chemin de fer L161 (photo IA3\_17), au-delà de laquelle commence la forêt de Soignes. Elle est bordée au nord par la chaussée de La Hulpe, à l'est par des jardins d'habitations et au sud et sud-est par le domaine des Silex (station IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge École Internationale, domaine des Silex), dont elle est séparée par le chemin des Deux Montagnes.

Le parc Tournay-Solvay a été occupé par la forêt de Soignes jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, avant de devenir la propriété d'Ernest Solvay qui, en 1878, y a fait construire un château de style néo-renaissance flamand et aménager un parc paysager à l'anglaise. En 1972, le parc et le jardin ont été vendus par les héritiers à une société immobilière, mais la commune de Watermael-Boitsfort s'est opposée à tout projet de construction et, en 1980, le parc a été acheté par la Région de Bruxelles-Capitale qui l'a transformé en parc public. Le parc a depuis été entièrement restauré, à l'exception du château, gravement endommagé par un incendie criminel en 1982. Lors des travaux de consolidation du château réalisés en 2013-2014, les caves du bâtiment ont été aménagées pour les chauves-souris. Le château sera restauré et recevra une nouvelle affectation.

Les écuries du château construites par Georges Collin en 1920 ont été restaurées en 1992 pour accueillir un Centre Régional d'Initiation à l'Écologie (CRIE). Dirigé par l'asbl Tournesol, ce centre d'éducation à l'environnement propose à différents publics, mais en particulier aux écoles bruxelloises, des visites guidées, des stages-nature et des ateliers d'écologie dans le parc Tournay-Solvay ou dans d'autres sites de la région.

Construite au début du 20<sup>ème</sup> siècle en style Art nouveau, la villa blanche ou villa des amis des Tournay-Solvay est en cours de rénovation. Lors de la réfection de la toiture en 2013-2014, des nichoirs à chauves-souris ont été intégrés avec succès dans la lucarne du toit (photo IA3\_04).

Le parc, de composition et végétation très variées, présente une belle richesse floristique, en dépit d'influences humaines omniprésentes. La partie nord, au-dessus du château, comporte une roseraie, une collection d'arbres d'ornement et quelques pelouses sur lesquelles des œuvres d'art sont exposées. Au sud du château, les milieux deviennent plus naturels : le haut de la pente accueille de nombreux hêtres d'une taille imposante, et la flore de la strate herbacée témoigne encore de l'appartenance passée des lieux à la forêt de Soignes. La forte déclivité est occupée par de la hêtraie et par des zones herbeuses tondues nettement moins souvent que les pelouses du haut. Au bas de la pente se trouvent le grand et le petit étang, entourés d'arbres et de mégaphorbiaie. Plus au sud, un verger de hautes tiges comporte un certain nombre d'anciennes variétés de pommiers et de cerisiers. L'extrême sud de la station est occupé par un potager entouré de murs palissés d'arbres fruitiers taillés en espaliers.

La Figure 1-2 donne le plan actuel des chemins de la station. La Promenade verte longe le parc Tournay-Solvay, et un parcours sportif ADEPS/Sport Vlaanderen traverse la station par le chemin des Silex.





## 1.2 IMPORTANCE DE LA STATION IA3 DANS LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION I

En annexe 3, un document de synthèse pour la ZSC I récapitule les principales dispositions de l'arrêté de désignation, et indique l'importance respective de chaque station pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance régionale.

### 1.2.1 Habitats

L'annexe 3 indique l'importance relative des différentes stations pour les habitats présents, sur base du pourcentage d'habitat présent dans la station par rapport à la superficie totale de l'habitat dans la ZSC I. La station IA3 est « très importante » (10 à 29 % du total dans la ZSCI) pour les prairies à agrostis commun (habitat d'intérêt régional, HIR) et « importante » (< 10 % du total dans la ZSCI) pour les autres habitats présents. Le Tableau 1-1 indique la superficie des habitats présents dans la station IA3. Une description de ces habitats est donnée au chapitre 1.4 ci-après.

Tableau 1-1 - Superficies en ha de la station IA3 et de ses habitats

	Station IA3 Tournay-Solvay	Ensemble de la ZSC I
Superficie totale (ha)	7,96	116
Superficie d'habitats (ha)	4,71	89,9
6430 Mégaphorbiaies, sous-type humide à détrempe	0,21	4,66
6510 Prairies maigres de fauche, sous-type modérément sec à humide ( <i>Arrhenatherion</i> )	0,52	15,08
9120 Hêtraies acidophiles	0,94	1204
9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	1,74	188,95
HIR Prairie à crétonne	1,27	49,03
HIR Prairie à agrostis commun	0,03	0,13

### 1.2.2 Espèces

L'importance de la station IA3 pour les différentes espèces (d'intérêt communautaire ou régional ou bénéficiant d'une protection stricte sur le territoire de la Région pour lesquelles la ZSCI a été désignée) est indiquée dans le document de synthèse (annexe 3) qui rassemble les données de présence de ces espèces dans les différentes stations de la ZSC I en précisant si l'espèce y est renseignée dans la base de données de BE (1998-2017) ou d'autres bases de données pertinentes, ou mentionnée dans le rapport sur les objectifs de conservation, ou encore s'il existe un potentiel de présence de l'espèce dans la station, c'est-à-dire si les conditions de milieu semblent réunies, mais on ne dispose pas (encore) de données confirmant la présence de l'espèce dans la station.

Le Tableau 1-2 ci-dessous présente ces données, complétées par des observations plus récentes provenant de la base de données d'espèces de Bruxelles Environnement (2000-2019)

(<https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/91d65c0e-b46e-4053-b8a0-51a15f1fb433>).

La listère à feuilles ovale (*Neottia ovata*) bénéficie d'une protection stricte sur tout le territoire de la région. D'autres espèces végétales bénéficiant d'une protection stricte pourraient également être présentes dans la station.

La présence de ces espèces est abordée plus en détail au paragraphe 1.3.



Tableau 1-2 - Données de présence selon les bases de données de BE, observations.be et le rapport sur les OC. « P » = présence potentielle, mais sans observation confirmée, et « X » = observation confirmée (2009-2019) dans la base de données de BE.

	Présence dans la Station IA3 Parc Tournay-Solvay
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	
<i>Lucanus cervus</i> – Lucane cerf-volant	X
<i>Rhodeus sericeus amarus</i> - Bouvière	X
<i>Myotis dasycneme</i> - Murin des marais	P
<i>Myotis emarginatus</i> - Murin à oreilles échancrées	P
<i>Myotis Bechsteinii</i> - Murin de Bechstein	X (b)
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> - Grand Rhinolophe	P
<i>Triturus cristatus</i> - Triton crêté	P
<i>Ardea alba</i> – Grande Aigrette	X
<i>Mergus albellus</i> - Harle piette	P
<i>Pernis apivorus</i> – Bondrée apivore	X
<i>Falco peregrinus</i> – Faucon pèlerin	X
<i>Alcedo atthis</i> - Martin-pêcheur d'Europe	X
<i>Dryocopus martius</i> – Pic noir	X
<i>Dendrocopus medius</i> - Pic mar	X
<b>Espèces d'intérêt régional</b>	
<i>Martes foina</i> – Fouine	X
<i>Martes martes</i> - Martre	P
<i>Eliomys quercinus</i> – Lérot	P
<i>Delichon urbica</i> - Hirondelle de fenêtre	X
<i>Hirundo rustica</i> - Hirondelle rustique	X
<i>Anguis fragilis</i> - Orvet fragile	P
<i>Salamandra salamandra</i> - Salamandre tachetée	P
<i>Melolontha melolontha</i> – Hanneçon commun	X
<i>Carabus auronitens var. putseysi</i> – Carabe doré	X (o)
<i>Apatura iris</i> – Grand mars changeant	X
<i>Satyrium w-album</i> - Thécla de l'orme	P
<i>Thecla betulae</i> - Thécla du bouleau	X
<b>Espèces bénéficiant d'une protection stricte sur le territoire de la région</b>	
<i>Myotis brandtii</i> – Murin de Brandt	X I
<i>Myotis mystacinus</i> – Murin à moustaches	X I
<i>Myotis nattereri</i> – Murin de Natterer	X I
<i>Plecotus auritus</i> – Oreillard roux	X
<i>Plecotus austriacus</i> – Oreillard gris	X
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> - Pipistrelle pygmée	X
<i>Pipistrellus nathusii</i> – Pipistrelle de Nathusius	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> – Pipistrelle commune	X



	Présence dans la Station IA3 Parc Tournay-Solvay
<i>Pipistrellus kuhlii</i> - Pipistrelle de Kuhl	P
<i>Pipistrellus pipistrellus / pygmaeus</i> - Pipistrelle commune / pygmée**	P
<i>Pipistrellus pipistrellus / nathusii</i> - Pipistrelle commune / de Nathusius **	X
<i>Pipistrellus</i> sp - Pipistrelle sp.**	X
<i>Eptesicus serotinus</i> – Sérotine commune	X
<i>Myotis daubentonii</i> – Murin de Daubenton	X
<i>Nyctalus noctula</i> – Noctule commune	X
<i>Nyctalus leisleri</i> – Noctule de Leisler	P
<i>Nyctalus</i> sp. - Noctule sp.**	X
<i>Eptesicus / Nyctalus</i> sp. **	X
<i>Mustela putorius</i> - Putois	P
<i>Mustela nivalis</i> - Belette	X
<i>Neomys fodiens</i> - Musaraigne aquatique	P
<i>Micromys minutus</i> – Rat des moissons	P
<i>Accipiter gentilis</i> – Autour des palombes	X
<i>Rallus aquaticus</i> – Râle d'eau	X
<i>Scolopax rusticola</i> – Bécasse des bois	X
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> – Rousserolle effarvatte	X
<i>Acrocephalus palustris</i> – Rousserolle verderolle	X
<i>Sylvia curruca</i> – Fauvette babillarde	P
<i>Sylvia communis</i> – Fauvette grisette	P
<i>Lissotriton vulgaris</i> – Triton ponctué	X
<i>Lissotriton helveticus</i> – Triton palmé	X
<i>Ichtyosaura alpestris</i> – Triton alpestre	X
<i>Proserpinus proserpina</i> - Sphinx de l'épilobe	P
<i>Lycaena phlaeas</i> – Cuivré commun	X
<i>Aphantopus hyperantus</i> - Tristan	X
<i>Neottia ovata</i> - Listère à feuilles ovales	X
<i>Epipactis phyllanthes</i> - Epipactis à fleurs pendantes	P
<i>Dactylorhiza maculata</i> – Orchis tacheté	P
<i>Ophrys apifera</i> - Ophrys abeille	P

**X : observé dans la station (selon la base de données de BE)**

X : non repris dans les bases de données, mais présence mentionnée dans le Rapport sur les OC

X (o) : observé à proximité de la station (selon la base de données de BE)

X(b) : présence renseignée dans une version antérieure du plan de gestion

P : espèce potentiellement présente



### 1.3 DESCRIPTION DES ESPÈCES

Le document de synthèse en annexe 3 indique toutes les espèces pour la protection desquelles l'ensemble de la ZSC I a été désigné, avec leur état de conservation (situation lors de la désignation) tel qu'indiqué dans l'arrêté de désignation. Les paragraphes ci-dessous décrivent la présence des espèces dans la station IA3, et apportent au besoin des nuances sur leur état de conservation dans la station.

La station compte beaucoup de vieux arbres, dont certains sont en phase de déclin, parfois avec des trous de pics. Elle comporte aussi des étangs, et beaucoup de transitions entre végétations de type prairial et zones boisées. Elle conviendra donc particulièrement aux espèces dépendantes de la présence de vieux arbres, de végétations de lisière à structure bien diversifiée et de petites pièces d'eau.

Le parc Tournay-Solvay convient à toutes les espèces de chauves-souris attendues dans la ZSCI, pour de multiples raisons :

- la diversité de gîtes d'hiver et d'été disponibles dans les bâtiments (caves du château, glacière (photo IA3\_16), maison des gardiens (photo IA3\_15), lucarne du toit de la villa blanche (photo IA3\_04)) ainsi que dans les cavités d'arbres ;
- la diversité des terrains de chasse disponibles (plans d'eau, zones boisées, lisières forestières, végétations basses) ;
- et la localisation du parc, en bordure de la forêt de Soignes et à proximité d'autres hotspots pour les chauves-souris (station IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge École Internationale, domaine des Silex).

#### 1.3.1 Espèces d'intérêt communautaire ou régional

Une observation hivernale de murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) en février 2005 est renseignée dans les ruines du château (le château est actuellement en restauration). La présence d'autres espèces de chiroptères d'intérêt communautaire est également possible.

Pour ce qui est des autres espèces d'intérêt communautaire, le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) est considéré comme présent toute l'année dans la station. Une femelle de lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a été observée en 2003 à proximité de l'étang. Les pentes orientées au sud en contrebas du château (zone 17, photo IA3\_11) seraient un bon endroit pour des mesures en faveur de cette espèce. Gryseels (2002) mentionne la présence d'une population de bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*) dans les étangs du parc Tournay-Solvay. Le pic noir (*Dryocopus martius*) et le pic mar (*Dendrocopus medius*) ont également été observés dans le parc.

En ce qui concerne les espèces d'intérêt régional, la station est surtout potentiellement intéressante pour les espèces associées aux lisières entre les zones boisées et les habitats prairiaux, telles que les mustélidés, le lérot (*Eliomys quercinus*) et l'orvet fragile (*Anguis fragilis*).

#### 1.3.2 Espèces faisant l'objet d'une protection stricte sur tout le territoire de la Région, pour lesquelles des objectifs ont été formulés dans la ZSCI

La plupart des espèces de chauves-souris de la ZSCI ont déjà été observées dans la station. Des observations hivernales de murin à moustaches / de Brandt (*Myotis mystacinus* / *M. Brandtii*) sont renseignées dans la glacière (hiver 2005-2006) et dans les ruines du château (2002-2003). Le murin de Natterer (*Myotis nattereri*) a également été observé dans la glacière (hiver 2004-2005). L'oreillard roux / gris (*Plecotus auritus* / *P. austriacus*) a été vu pour la dernière fois dans la glacière durant l'hiver 1997-1998 et dans les caves du château en 2000-2001. Le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) a aussi été observé en hibernation dans la glacière du parc Tournay-Solvay (1991-1992, 1997-1998) (base de données Vleermuizenwerkgroep Natuurpunt). Lors de la réfection du toit de la Villa blanche en 2013-2014, des niochers à chauves-souris ont été intégrés dans la lucarne (zone 1, photo IA3\_04), et ont immédiatement été occupés, dès l'année suivante, par des pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*). Les pertuis permettant le passage de l'eau sous les chemins et infrastructures plus importantes sont aussi des gîtes intéressants pour les chauves-souris.

Le triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ont été observés dans la station. Le Jardin Massart convient potentiellement aussi aux espèces des lisières forestières et bords d'étangs tels que le putois (*Mustela putorius*), la belette (*Mustela nivalis*), la rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), la fauvette grisette (*Sylvia communis*)...



Ces lisières forestières et bords d'étangs conviennent potentiellement aussi à certaines orchidées telles que la listère à feuilles ovales (*Neottia ovata*), déjà présente près de l'étang (zone 11).

### 1.3.3 Autres espèces dans la station IA3

Les espèces moins communes renseignées comme nicheuses certaines dans le carré kilométrique (selon Weiserbs & Jacob, 2007) incluent des espèces forestières telles que la mésange nonnette (*Parus palustris*), le roitelet triple-bandeau (*Regulus ignicapilla*) et la sittelle torchepot (*Sitta europaea*), et des espèces moins strictement forestières telles que le grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) et la mésange huppée (*Parus cristatus*). La sittelle torchepot et la Mésange nonnette sont généralement associées aux forêts de feuillus contenant de gros chênes et/ou hêtres d'un certain âge.

Les espèces nicheuses probables incluent le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), la fauvette des jardins (*Sylvia borin*), le gobemouche gris (*Muscicapa striata*), le pic vert (*Picus viridis*) et le rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*). À part le faucon crécerelle et le rougequeue noir, généralement associés aux constructions humaines, ce sont plutôt des oiseaux de paysages variés de type bocager. Le pic vert est une espèce forestière, mais il cherche sa nourriture au sol, et il apprécie donc des zones dégagées.

L'effraie des clochers (*Tyto alba*) est présente dans les combles du château.

Les espèces nicheuses possibles (dont la certitude de nidification est faible, il s'agit souvent d'espèces observées une seule fois) incluent la chouette hulotte (*Strix aluco*), l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*), le grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*), le Hibou moyen-duc (*Asio otus*), la Mésange boréale (*Parus montanus*) et le pic épeichette (*Dendrocopos minor*). Ces espèces ont besoin d'une alternance de zones boisées ou de taillis et de milieux ouverts.

La station est également fréquentée par des espèces exotiques telles que la perruche à collier (*Psittacula krameri*), ou encore l'ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) et le canard mandarin (*Aix galericulata*), qui ont été observées sur les étangs. La perruche à collier occupe apparemment en partie la même niche que d'autres espèces cavernicoles, et sa présence constitue donc une menace potentielle pour la conservation de l'avifaune cavernicole indigène et des espèces renseignées de chauves-souris à gîtes dans des cavités d'arbres.

Les libellules observées à ce jour sur les étangs du parc Tournay-Solvay incluent entre autres le sympétrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*), le sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*), l'aeschne isocèle (*Aeshna isoceles*), la naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*), la naïade au corps vert (*Erythromma viridulum*), le caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*), la cordulie bronzée (*Cordulia aenea*) et la libellule fauve (*Libellula fulva*).

Il n'y a pas de donnée connue d'observation de reptiles au Jardin Massart, excepté la tortue de Floride à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*), espèce exotique issue de captivité (base de données BE).

L'écureuil de Corée ou tamia de Sibérie (*Tamias sibiricus*) est présent dans la station.

L'observation de papillons tels que le thécla du chêne (*Neozephyrus quercus*) et l'aurore (*Anthocharis cardamines*) (base de données des papillons de l'INBO : Ottart *et al.*, 2007) souligne l'importance de leurs plantes hôtes respectives, le chêne pédonculé (*Quercus robur*), et la cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou l'alliaire (*Alliaria petiolata*), dans la végétation du parc Tournay-Solvay.

Le renard roux (*Vulpes vulpes*) est présent au parc Tournay-Solvay comme dans de nombreuses autres stations Natura 2000 bruxelloises.

La fougère Langue-de-cerf (*Asplenium scolopendrium*) pousse dans la zone de source au nord de l'étang.



## 1.4 DESCRIPTION DES HABITATS

Le document de synthèse en annexe 3 indique les habitats pour la protection desquels l'ensemble de la ZSC I a été désignée, avec leur état de conservation (situation lors de la désignation) tel qu'indiqué dans l'arrêté de désignation. Les paragraphes ci-dessous décrivent la présence des habitats dans la station IA3.

### 1.4.1 Habitats d'intérêt communautaire ou d'intérêt régional

Le Tableau 1-3 indique les habitats d'intérêt communautaire présents lors de la désignation de la station IA3 Parc Tournay-Solvay. La localisation de ces habitats est indiquée sur la carte 1.3.

*Tableau 1-3 - Habitats d'intérêt communautaire présents dans la station IA3 au moment de la désignation (cf. annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (état de conservation après mise à jour des formulaires d'information pour les sites Natura 2000 en 2015)), avec indication de l'évaluation globale de l'état de conservation au niveau de la station (point de départ = évaluation pour la ZSC) et de la superficie dans la station*

Code	Habitat	Sous-type	Évaluation globale (valeur excellente, bonne ou significative)	Superficie (ha)
6430	Mégaphorbiaies	humide à détrempe	Bonne	0,21
6510	Prairies maigres de fauche	modérément sec à humide ( <i>Arrhenatherion</i> )	Significative	0,52
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )		Bonne	0,94
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		Bonne	1,74

#### Habitat 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles, sous-type humide à détrempe

Cet habitat est présent autour du grand étang, sous la forme d'une végétation d'ourlet caractéristique (zone 11, photo IA3\_12). Les mégaphorbiaies à reine-des-prés sont particulièrement sensibles à l'assèchement et à l'eutrophisation mais, dans le cas présent, le développement de l'habitat est satisfaisant : la reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), le cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*) et la renoncule rampante (*Ranunculus repens*) sont fréquents, le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et la laïche hérissée (*Carex hirta*) le sont également par endroits. Les autres espèces présentes incluent l'iris jaune (*Iris pseudacorus*) et la canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*). Sur la berge nord du grand étang, en contrebas du château et de la ligne de chemin de fer, se trouvent trois petites zones de sources avec, à hauteur de chacune, des traces de construction. La zone de source la plus à l'ouest ne montre qu'une conduite envasée et une zone humide. La zone de source centrale, sous la zone de prairie du château, présente une maçonnerie plus conséquente, en pierre du pays, et un courant d'eau souterrain est audible à cet endroit. L'ensemble est séparé du chemin par une clôture en châtaignier. La mégaphorbiaie présente des signes d'humidité à cet endroit, il pourrait s'agir d'une ancienne conduite venant du château, mais cela n'a pas encore été confirmé. La zone de source à l'est présente une petite construction ressemblant à une cascade, on n'y entend et n'y observe pas de trace évidente de circulation d'eau.

#### Habitat 6510 Prairies maigres de fauche, sous-type moyennement sec à humide (*Arrhenatherion*)

La prairie du verger (zone 12, photo IA3\_14) a été indiquée en zone d'habitat 6510, plus pour son potentiel que pour son état actuel. Des plantes de prés de fauche telles que l'Oseille sauvage (*Rumex acetosa*) et la renoncule âcre (*Ranunculus acris*) y sont présentes, en compagnie de primevères (*Primula sp.*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), bugle rampante (*Ajuga reptans*), agrostis commun (*Agrostis capillaris*) et trèfle rampant (*Trifolium repens*). On note une forte dominance des graminées, et surtout du ray-grass commun (*Lolium perenne*). Dans le bas de la prairie, les potentialités du milieu sont plus proches du *Calthion palustris* (HIR Prairie à populage des marais).

#### Habitat 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*

Cet habitat a été identifié dans cinq zones, toutes situées sur un même axe traversant la station du nord-ouest au sud-est. Dans la plupart de ces zones, il se reconnaît à la présence caractéristique de hêtre (*Fagus sylvatica*)



dans la strate arborée et de luzule des bois (*Luzula sylvatica*) dans la strate herbacée. La présence régulière d'If (*Taxus baccata*) et de houx (*Ilex aquifolium*) dans la strate arbustive est également caractéristique. Dans les zones 4 et 5, on ne peut pas vraiment parler de bois, il s'agit plutôt respectivement d'une bande boisée et d'un groupe d'arbre sous lequel la végétation était antérieurement tondue. Seule la zone 8 peut être considérée comme suffisamment développée en ce qui concerne la superficie et l'aspect forestier. On y trouve une flore typiquement peu diversifiée, avec peu d'autres choses que les espèces caractéristiques citées ci-dessus. La circée de Paris (*Circaea lutetiana*) et le lierre (*Hedera helix*) sont dominants respectivement dans les zones 15 et 21. Dans la zone 21, on ne trouve pas de luzule des bois (*Luzula sylvatica*), mais bien du millet des bois (*Milium effusum*). En dehors de la zone 8, le degré de développement de cet habitat n'est que moyen.

#### Habitat 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

Cet habitat forestier occupe la plus grande superficie de tous les habitats présents dans le parc. Sa strate arborée est généralement constituée de hêtre (*Fagus sylvatica*), d'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) ou d'une combinaison des deux. On y trouve aussi du tilleul (*Tilia sp.*) et du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Les mêmes espèces s'observent, en compagnie de quelques autres, dans la strate arbustive où le frêne commun et le noisetier (*Corylus avellana*) atteignent parfois un recouvrement considérable. Certaines zones telles que la zone 16 (photo IA3\_13), au nord du grand étang, présentent une végétation très proche d'un habitat 9120. La jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) n'a été observée que dans la zone 9. La mélique uniflore (*Melica uniflora*) est abondante dans la zone 13, le long du sentier. La zone 13 possède la flore forestière la mieux développée de tout le parc, avec notamment la violette de Rivin / violette des bois (*Viola riviniana* / *V. reichenbachiana*), la benoîte commune (*Geum urbanum*), la fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), le lierre (*Hedera helix*), la circée de Paris (*Circaea lutetiana*), le brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la fougère femelle (*Athyrium filix-femina*), le pâturin des bois (*Poa nemoralis*), le géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*), le framboisier commun (*Rubus idaeus*), le millet des bois (*Milium effusum*) et la fétuque géante (*Festuca gigantea*). D'autres espèces méritent aussi d'être mentionnées, bien que non caractéristiques de l'habitat : la luzule multiflore (*Luzula multiflora*) et l'épilobe rosé (*Epilobium roseum*) dans la zone 9 et la scrofulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*) dans la zone 20. La présence envahissante de la variété panachée du lamier jaune (*Lamium galeobdolon* cv. *Florentinum*) est problématique par endroits dans la zone 2. Sur la base de la composition floristique, le développement de l'habitat peut être jugé satisfaisant dans les zones 9 et 13, mais moyen seulement dans toutes les autres zones (2, 16, 18, 19, 20).

#### HIR Prairie à crénelle

Les pelouses de la moitié nord du parc (zone 3) sont à considérer du point de vue de la végétation comme une forme peu développée de prairie à crénelle (*Cynosurion cristati*) (photo IA3\_07). Un examen rapide n'a permis d'y observer en abondance que le trèfle rampant (*Trifolium repens*). La présence fréquente du plantain à larges feuilles (*Plantago major*) témoigne d'un piétinement régulier des pelouses, caractéristique en principe de végétations de prairie telles que la prairie à crénelle. Le tapis de graminées proprement dit est dominé par le ray-grass que l'on y a semé.

#### HIR Prairie à agrostis commun

Aux endroits où le sol est plus pauvre, comme cela semble le cas dans la zone 6, la végétation de la pelouse se rapproche plutôt d'une prairie à agrostis commun. Dans cette zone, la Luzule champêtre (*Luzula campestris*) et le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) s'observent fréquemment, en compagnie d'agrostis commun (*Agrostis capillaris*) et de porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), ainsi que de quelques autres espèces plus apparentées aux prairies à crénelle telles que le trèfle rampant (*Trifolium repens*) et la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), ou d'espèces venues des bois contigus telles que la laïche des bois (*Carex sylvatica*) et la canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*). L'abondance de la mousse *Rhytidiadelphus squarrosus* est frappante. Cette zone de pelouse se prêterait particulièrement bien à une gestion de prairie plus écologique, étant donné sa situation de départ plus maigre. Dans la zone boisée voisine du côté nord, la hêtraie est en phase d'effondrement et sa régénération est en cours. La couronne des hêtres pouvant atteindre une extension considérable, il importe d'en tenir compte pour ne pas empiéter à terme sur la zone de prairie.



## 1.4.2 Autres types de milieux (semi-)naturels dans la station IA3

La localisation des autres milieux identifiés est indiquée sur la carte 1.4.

### Étang (zone 11)

Le grand et le petit étang reçoivent tous deux beaucoup de feuilles mortes. Le petit étang est plein de nénuphars jaunes (*Nuphar lutea*) et, selon Van Craenenbroeck (1992), on y trouve aussi des characées (*Chara sp.*), des élodées (*Elodea sp.*) et la petite lentille d'eau (*Lemna minor*). Le Nénuphar jaune est également présent dans le grand étang, où la végétation a commencé à bien se développer plus récemment, après des travaux de curage.

### Prairie avec plantes de forêts anciennes

La prairie de la zone 17c a été placée dans une catégorie distincte, car on y observe la laïche des bois (*Carex sylvatica*) ainsi qu'une quantité importante de fraisiers sauvages (*Fragaria vesca*). Le tapis de graminées est constitué d'espèces variées : pâturin commun (*Poa trivialis*), agrostis commun (*Agrostis capillaris*), houlque laineuse (*Holcus lanatus*), fétuque rouge (*Festuca rubra*) et canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*).

### Jardins et parcs (+ bâtiments)

Cette catégorie couvre les milieux artificiels tels que le potager et le château actuellement en restauration, la conciergerie, la maison des gardiens, la roseraie... (les différents polygones de zone 1 et la zone 7)

### Surfaces minéralisées

À cette catégorie appartiennent les voiries à revêtement minéral et carrefours indiqués sur les cartes (zones 22 et 22b).



## 2 DESCRIPTION DES OBJECTIFS DE GESTION

Carte 2.1: Objectifs de gestion dans la station IA3

### 2.1 OBJECTIFS RELATIFS AUX HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OU D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Les objectifs de conservation relatifs à la ZSC I sont indiqués dans l'annexe 4 de l'arrêté de désignation. Ils comprennent des objectifs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance régionale. Les mesures générales de gestion des habitats et les exigences écologiques des espèces cibles sont également décrites dans cette annexe. Ces objectifs de gestion au niveau de la ZSC I constituent la base des objectifs applicables dans la station IA3.

Pour les habitats forestiers et leurs lisières, les objectifs de gestion sont décrits comme dans le (projet de) plan de gestion de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes, en distinguant des « types de gestion » en fonction d'un objectif.

Les objectifs de gestion des zones boisées sont indiqués sur la carte 2.1. Les mesures de gestion correspondant aux objectifs sont indiquées dans le tableau 4.1 et sur la carte 4.1.

Le document de synthèse (annexe 3) indique spécifiquement les objectifs visant une conversion, un développement ou une extension. Le Tableau 2-1 et le Tableau 2-2 ci-dessous reprennent ceux qui peuvent concerner la station IA3. Il n'y a pas d'objectifs d'extension ou conversion en faveur d'habitats dans la station IA3.

Tableau 2-1 - Objectifs d'extension, développement ou conversion en faveur d'habitats de la ZSC I à prendre en considération dans la station IA3

Habitat	Objectif quantitatif	Station(s) concernée(s)
6430 – sous-type Lisières forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement, dans au moins dix endroits, de lisières d'au moins 100 mètres de longueur et 15 mètres de largeur entre les bois et les milieux ouverts ;</li> <li>- développement d'une végétation de lisière sur une longueur d'environ 10 kilomètres, de préférence dans des endroits humides</li> </ul>	Toutes les stations avec zones boisées bordées de milieux ouverts

Tableau 2-2 - Objectifs d'extension, développement ou conversion en faveur d'espèces de la ZSC I à prendre en considération dans la station IA3

Espèce	Objectif	Emplacements	Station(s) concernée(s)
Lucane cerf-volant	Si possible, extension des populations et développement de celles-ci dans au moins trois sites de reproduction	Présence sur au moins trois sites de reproduction	IA1 ; IA3 ; IA4 ; IA11 ; IB2
Bouvière	Extension progressive des populations existantes		IA1 ; IA3 ; IA4 ; IB7 ; IB11
Chauves-souris en général	Si possible, développement des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien ou développement de lisières étagées entre les bois et les milieux ouverts ;</li> <li>- réalisation progressive d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ;</li> <li>- réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat des espèces par une restauration écologique des étangs, zones marécageuses et mares présentes.</li> </ul>	Toutes les stations



## 2.2 AUTRES OBJECTIFS DANS LA STATION IA3

Outre les objectifs écologiques évoqués, le parc Tournay-Solvay joue un rôle essentiel d'espace vert public dans un contexte urbain. Sa qualité de site classé doit aussi être prise en compte.

## 3 DIFFICULTÉS

L'amélioration du développement des habitats naturels et de la nature en général dans la station IA3 nécessite la réduction ou suppression d'un certain nombre de problèmes.

### Difficultés relatives à la composition de la végétation

- Espèces exotiques invasives: présence de renouée du Japon (*Fallopia japonica*) (zone 18), lamier jaune panaché (*Lamium galeobdolon cv. Florentinum*) (zone 2, voir photo IA3\_03), fraisier des indes (*Potentilla indica*) (zone 15) et balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*) (zone 4) dans la station.
- Les deux étangs sont peu naturels, leurs berges et leur fond sont bétonnés, et leurs berges sont en outre plutôt abruptes. En juillet 2020, une certaine présence de végétation subaquatique (hydrophytes) était visible dans le grand étang, mais nettement moins que dans le petit étang. La série de photos aériennes montre une colonne d'eau plutôt claire en saison de végétation, avec du nénuphar jaune (sans doute initialement introduit) ou d'autres plantes flottantes dans le grand comme dans le petit étang.
- Le passage des milieux herbeux aux zones boisées est généralement trop brusque, sans transition.

### Difficultés relatives aux perturbations d'origine humaine

- Le parc Tournay-Solvay est traversé par un réseau dense de chemins, le grand étang est par exemple bordé d'un chemin sur toute sa périphérie. Les promeneurs peuvent facilement quitter les chemins, ce qui entraîne localement des problèmes de tassement du sol et d'érosion (entre autres au niveau du talus de chemin de fer). La prairie du verger est particulièrement appréciée du public qui vient s'y allonger dans l'herbe ou pique-niquer.
- Trop de véhicules sont admis à circuler dans le parc (y compris ceux des équipes de travail et de la conciergerie), donnant l'impression qu'il s'agit plus d'une propriété habitée que d'un parc public.
- L'éclairage trop puissant du chemin des Silex est une source de pollution lumineuse dans le parc (photo IA3\_10), sans dissiper pour autant une sensation d'insécurité sur cette traversée vers la gare. Des adaptations sont nécessaires pour un éclairage plus performant sur ces deux plans.



## 4 DESCRIPTION DES MESURES DE GESTION

*Carte 4.1 -Mesures de gestion dans la station IA3*

### 4.1 SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION DANS LA STATION IA3

Le tableau ci-après récapitule les mesures de gestion requises dans la station IA3 Parc Tournay-Solvay en fonction des habitats présents, ainsi que les mesures générales telles que prévues dans les annexes de l'arrêté de désignation de la ZSC I. La localisation des différentes mesures de gestion est indiquée sur la carte 4.1.



Tableau 4-1 - Mesures de gestion de la station IA3

Objectifs de conservation relatifs aux habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné (annexe I.1 de l'Ordonnance)							
Habitat d'intérêt communautaire	Sous-type / superficie dans la station IA3 (dans toute la ZSC I)	Mesures générales (cf. annexe 4 de l'arrêté de désignation)	Mesures spécifiques pour la station IA3				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Sous-type humide à détrempé 0,21 ha (4,3 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>éviter l'embroussaillage et les plantations ;</li> <li>supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation ;</li> <li>supprimer les rejets d'eaux usées et d'eau potentiellement polluée en provenance d'infrastructures de transport ;</li> <li>recupérer et laisser s'infiltrer les eaux de pluie et récupérer les eaux de source propres ;</li> <li>évacuer les eaux usées par les égouts ou les épurer localement ;</li> <li>réaménager écologiquement les cours d'eau, pièces d'eau et zones de sources ou de suintement ;</li> <li>gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer.</li> </ul>	Gestion de fauche une fois tous les trois ans	11b	faucher tous les trois ans : en septembre-octobre, par tronçons selon une rotation sur trois ans, à raison d'un tiers par an	Gérer les aulnes (en fonction de la stabilité des berges), conserver quelques arbres surplombant l'eau pour le martin-pêcheur. Préserver les phréatophytes près de la zone de source, au pied de la pente sur la berge nord.	E
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	0,52 ha (15,1 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>supprimer les sources d'acidification et d'eutrophisation ;</li> <li>appliquer une gestion de fauche bisannuelle avec exportation du produit de fauche.</li> </ul>	Gestion de fauche 2x par an	12	faucher deux fois par an: fin mai/début juin et en septembre-octobre	Faucher 3x par an les premières années, pour amaigrir la végétation. Si la végétation évolue comme souhaité, le premier fauchage peut être un peu retardé, puis abandonné à terme. Par endroits, près des chemins, ne faucher qu'une fois tous les deux ans, pour éviter que les promeneurs ne s'écartent des chemins.  Le produit de la dernière fauche peut (en partie) servir à la confection de meules de foin.	E
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robri-petraeae</i> of <i>Ilici-Fagenion</i> ).	0,94 ha (1.204 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>favoriser les essences naturelles et caractéristiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle ;</li> <li>accroître la quantité de bois mort sur pied ou au sol ;</li> <li>gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer ;</li> <li>supprimer les sources d'eutrophisation ;</li> <li>canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles ;</li> <li>développer une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.</li> </ul>	Gestion de type 7a - Îlots de sénescence: « petite réserve forestière intégrale ». Objectif d'absence d'intervention. En principe, les seules interventions autorisées sont les coupes pour raisons de sécurité et la lutte contre les espèces exotiques.	4, 5, 8, 15, 21	tous les ans	Laisser faire la nature + évaluation visuelle VTA annuelle et lutte contre les espèces exotiques (balsamine à petites fleurs ( <i>Impatiens parviflora</i> ) dans la zone 4 et fraisier des indes ( <i>Potentilla indica</i> ) dans la zone 15). En cas de disparition trop rapide des vieux hêtres, replanter du hêtre en mélange avec d'autres essences pour répartir les risques (Tilleul à petites feuilles, Chêne sessile et essences pionnières Bouleau verruqueux et Peuplier tremble). Si les jeunes hêtres reprennent bien et poussent vigoureusement, ces autres essences disparaîtront au stade du perchis. Dans le cas contraire, elles pourront poursuivre ensemble leur croissance. Placer des clôtures en châtaignier là où nécessaire pour interdire l'accès aux promeneurs.	E
			Gestion de type 8 – Lisière écologique : végétation de transition entre une zone boisée et un milieu ouvert obtenue par une gradation de l'intensité de gestion, constituée d'un ourlet de haute végétation herbacée et d'un manteau d'arbustes et jeunes arbres sur une largeur cumulée d'environ 20 à 60 m.	15b et 15	tous les 12 ans	Fortes éclaircies de mise en lumière de l'étang, contrôle des repousses et extension éventuelle des éclaircies dans la zone 15. Recéper une partie du manteau après huit ans déjà dans la zone 15b. En cas de présence d'espèces caractéristiques de l'habitat 6430, faucher l'ourlet par tronçons selon une rotation sur trois ans, avec évacuation du produit (cf. 11b)	R
9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	1,74 ha (189 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>favoriser les essences naturelles typiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle ;</li> <li>accroître la quantité de bois mort sur pied ou au sol ;</li> <li>gérer activement les espèces exotiques invasives (voir annexe IV de l'ordonnance) pour limiter leur dispersion ou les éradiquer ;</li> </ul>	Gestion de type 7a - Îlots de sénescence: "petite réserve forestière intégrale". Objectif d'absence d'intervention. En principe, les seules interventions autorisées sont les coupes pour raisons de sécurité et la lutte contre les espèces exotiques.	2, 9, 13, 16, 18, 19, 20	tous les ans	Laisser faire la nature + évaluation visuelle VTA annuelle et lutte contre les espèces exotiques (lamier jaune panaché ( <i>Lamium galeobdolon</i> cv. <i>Florentinum</i> ) dans la zone 2 et renouée du Japon ( <i>Fallopia japonica</i> ) dans la zone 18. Si des trouées apparaissent,	E



		<ul style="list-style-type: none"> <li>supprimer les sources d'eutrophisation ;</li> <li>canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles ;</li> <li>développer une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.</li> </ul>				<p>les replanter de jeunes hêtres. En cas de disparition trop rapide des vieux hêtres, replanter du hêtre en mélange avec d'autres essences pour répartir les risques (tilleul à petites feuilles, Chêne sessile et essences pionnières bouleau verruqueux et peuplier tremble). Si les jeunes hêtres reprennent bien et poussent vigoureusement, ces autres essences disparaîtront au stade du perchis. Dans le cas contraire, elles pourront poursuivre ensemble leur croissance. Placer des clôtures en châtaignier là où nécessaire pour interdire l'accès aux promeneurs.</p>	R
			Restaurer le jardin paysager à l'ancienne avec mise en valeur d'arbres monumentaux et éléments ornementaux.	19			

Objectifs de conservation relatifs aux habitats d'intérêt régional (annexe I.2 de l'Ordonnance)

Habitat d'intérêt régional	Sous-type / superficie dans la station IA3 (dans toute la ZSC I)	Mesures générales (cf. annexe 4 de l'arrêté de désignation)	Mesures spécifiques pour la station IA3				Type de mesure*
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	
Prairies à crétonne	1,27 ha (50 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>appliquer une gestion de fauche et/ou une gestion de pâturage extensif ;</li> <li>supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation.</li> </ul>	- Gestion de fauche	3a, 3c	faucher deux fois par an : fin mai/début juin et en septembre-octobre	Faucher éventuellement trois fois par an (en mai et en juin) puis, si la flore évolue comme souhaité, deux fois par an dont une fois en septembre	E
			- Gestion de type 8 – lisière écologique : végétation de transition entre une zone boisée et un milieu ouvert obtenue par une gradation de l'intensité de gestion, constituée d'un ourlet de haute végétation herbacée et d'un manteau d'arbustes et jeunes arbres sur une largeur cumulée d'environ 20 à 60 mètres.	3b	faucher l'ourlet tous les 3 ans en septembre-octobre, par tronçons d'un tiers par an, et recéper le manteau tous les douze ans	Selon une rotation, à raison d'un tiers de l'ourlet par an et un tiers du manteau tous les quatre ans	R + E
Prairies à agrostis commun	0,03 ha (0,1ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>appliquer une gestion de fauche d'amaigrissement ;</li> <li>supprimer les sources d'acidification et d'eutrophisation.</li> </ul>	Gestion de fauche	6	fin août	Deux fois par an puis, après amaigrissement suffisant, 1x par an (fin août - septembre)	E

Objectifs de conservation relatifs aux espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles le site a été désigné (annexe II.1.1)

Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IA3				Type de mesure*
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant, de préférence dans les lisières et sur des talus et versants bien ensoleillés ;</li> <li>présence des peuplements d'essences hôtes telles que <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Ulmus sp.</i>, <i>Prunus sp.</i>, <i>Tilia sp.</i>...</li> <li>présence d'un réseau de vieux arbres (d'essences hôtes) au sein des massifs forestiers ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>	Aménager des sites de reproduction (pyramides à lucanes)	17 b	tous les cinq ans	Voir fiche espèce	R+E
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une eau de bonne qualité dans les cours d'eau et plans d'eau ;</li> <li>présence de zones de ponte avec une eau à faible charge organique et bien oxygénée, sans manques d'oxygène prolongés ;</li> <li>présence de zones de ponte avec des moules d'eau douce telles que <i>Anodonta cygnea</i> et <i>Unio pictorum</i> ;</li> </ul>	Voir Gestion de l'étang				R



		<ul style="list-style-type: none"> <li>pas ou peu de rempoissonnement (pas d'espèces fouisseuses) ;</li> <li>réalisation de curages partiels répartis sur plusieurs années ;</li> <li>présence de connexions franchissables suffisantes entre les habitats d'eaux lentes et le réseau hydrographique pour permettre le redéploiement de l'espèce;</li> <li>pas de modifications trop rapides du niveau des cours d'eau ni de mise à sec trop rapide de pièces d'eau.</li> </ul>					
Chauves-souris en général	<i>Chiroptera</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ;</li> <li>présence d'arbres à cavités, de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant ;</li> <li>présence d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ;</li> <li>absence d'un éclairage dérangeant ;</li> <li>passages en dessous et au-dessus de l'infrastructure routière et ferroviaire;</li> <li>disponibilité de gîtes dans les bâtiments et souterrains ;</li> <li>protection des gîtes existants + créer ou aménager de nouveaux gîtes dans les bâtiments et souterrains, en particulier ceux où la présence de chauves-souris est avérée, dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rouge-Cloître : prieuré (combles), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme; glacière du domaine Huart ;</li> <li>- Jardin Massart : ancien déversoir de l'étang;;</li> <li>- parc Tournay-Solvay : glacière et caves aménagées du château ;</li> <li>- domaine des Silex : ancien garage ;</li> <li>- caves de l'ancien château du clos des Chênes ;</li> <li>- passages souterrains en pierre du pays et/ou en briques sous les drèves dans la forêt de Soignes, la drève de Lorraine, la chaussée de Waterloo, le Ring R0 et la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soignes ;</li> <li>- souterrains construits spécifiquement pour les chauves-souris dans le cadre de l'élargissement de la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soigne ;</li> <li>- bois de la Cambre: souterrain;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien des gîtes artificiels d'été et d'hiver (villa blanche, château, glacière, pertuis et conduits souterrains) ;</li> <li>- voir gestion des habitats 9120 et 9130 en vue de la conservation d'îlots de sénescence avec des arbres habitat ;</li> <li>- gestion de lisières à manteau et ourlet ;</li> <li>- amélioration de l'éclairage (trop puissant et mal orienté) du chemin des Silex</li> </ul>	1 (lucarne villa blanche, maison des gardiens), 15 (glacière), 7 (château) 2, 4, 5, 8, 9,15, 16, 18, 19, 20, 21 3b, 15b, 17b Chemin des Silex	1 Contrôle tous les trois ans 2 Voir habitats 9120 et 9130 3 Voir Prairie à crételle. Gérer 17b comme 3b.		R+E
Murin des marais	<i>Myotis dasycneme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.</li> </ul>	Voir Gestion de l'étang : peu ou pas de plantes flottantes ou émergeant de l'étang.	11			E
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.</li> <li>Présence de bétail non traité aux antibiotiques.</li> </ul>	Extension des lisières forestières	3b, 15b, 17b			R+E
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.</li> </ul>	Voir habitats 9120 et 9130				E
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.</li> </ul>	Extension des lisières forestières	3b, 15b, 17b			R+E
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ;</li> <li>réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement dans la forêt de Soignes à proximité des limites de la région ;</li> <li>densités de poissons faibles ou nulles ;</li> <li>présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce.</li> </ul>	Voir Gestion de l'étang et habitat 6430	11, 11b			E
			Fournir des abris (tas de bois, tas de pierres...) dans les bois et sur les lisières proches des étangs.	3b, 15b ,16			R+E
Objectifs de conservation relatifs aux espèces de l'annexe II.1.2 de l'Ordonnance							
Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IA3				Type de mesure*
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et les plans d'eau de faible profondeur ;</li> <li>protéger les étangs les plus tranquilles d'une extension d'activités récréatives aquatiques.</li> </ul>	Voir Gestion de l'étang	11			E



Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et les plans d'eau ;</li> <li>protéger les étangs les plus tranquilles d'une extension d'activités récréatives aquatiques.</li> </ul>	Voir Gestion de l'étang	11			E
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de clairières temporaires et/ou permanentes dans la forêt de Soignes;</li> <li>protéger les environs des arbres qui portent les nids et les alentours de la pression récréative et de la destruction ;</li> <li>présence d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification ;</li> <li>à proximité des espaces forestiers occupés, présence de milieux ouverts riches en nids de guêpes et bourdons, en reptiles et batraciens.</li> </ul>	Voir habitats 9120 et 9130				E
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence des milieux (semi-)naturels et péri-urbains environnants suffisante pour assurer le maintien de la diversité des proies potentielles.</li> </ul>					E
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et les grands plans d'eau ;</li> <li>protéger les sites de nidification contre le dérangement et la destruction ;</li> <li>conserver ou développer des sites de nidification et d'alimentation le long des ruisseaux et des étangs ;</li> <li>présence d'une biomasse importante en poissons de petite taille ;</li> <li>présence d'une végétation rivulaire suffisante fournissant des postes d'affût aux oiseaux.</li> </ul>	Voir Gestion de l'étang. Conserver quelques arbres surplombant l'étang comme postes d'affût le long des berges.	10, 11			R
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les environs des arbres qui portent les nids contre le dérangement et la destruction ;</li> <li>présence de grands et vieux arbres dans les zones boisées, tels que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Pinus sylvestris</i>, <i>Larix decidua</i>... ;</li> <li>densité suffisante d'arbres à cavités et de gros hêtres ;</li> <li>présence de sites d'alimentation, principalement d'habitats propices aux fourmis et riches en bois mort.</li> </ul>	Voir habitats 9120 et 9130				E
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence dans les zones boisées d'une représentation équilibrée des classes d'âge et maintien de gros bois de chêne (de plus de 200 centimètres de circonférence) ;</li> <li>présence d'arbres morts et à cavités et de bouquets de gros arbres.</li> </ul>	Voir habitats 9120 et 9130				E

Objectifs de conservation relatifs aux espèces d'intérêt régional (annexe II.4)

Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IA3				Type de mesure*
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	
Fouine	<i>Martes foina</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de zones de refuge ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ;</li> <li>présence de vergers et arbres fruitiers.</li> </ul>	Fournir des abris (voir fiche espèce Putois)	Lisières (3b,17b), habitat 6510 (verger = 12) et zones boisées (habitats 9120 et 9130)	tous les cinq ans		R
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de grands et vieux arbres à cavités dans les zones boisées, tels que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Pinus sylvestris</i>, <i>Larix decidua</i>,... ;</li> <li>présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.</li> </ul>	Fournir des abris (voir fiche espèce Putois)	Lisières (3b,17b), habitat 6510 (verger = 12) et zones boisées (habitats 9120 et 9130)	tous les cinq ans		R
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de zones de refuge ;</li> <li>présence de vergers et arbres fruitiers ;</li> <li>présence d'habitat d'hibernation ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>				Voir fiche espèce	E



Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de zones de boue à proximité des noyaux de reproduction ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>					E
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de bétail ;</li> <li>présence d'étables accessibles à l'espèce ;</li> <li>présence de sols nus limoneux humides à proximité des sites de nidification ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>					O
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'endroits qui permettent la thermorégulation (zones ensoleillées et ombragées) ;</li> <li>présence de zones d'hibernation ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>	Fournir des abris	17b		Voir fiche espèce	E
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de petites mares peu profondes et sans poissons ;</li> <li>présence de bois mort et d'une couche épaisse de litière ;</li> <li>présence de petits cours d'eau naturels de faible débit avec de l'eau propre ; ...</li> </ul>	Fournir des abris (tas de bois, tas de pierres...) dans les bois et sur les lisières proches des étangs.	3b, 15,16			R+E
Hanneton commun	<i>Melolontha melolontha</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence des plantes hôtes adultes telles que <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Acer campestre</i>, <i>Salix caprea</i> et <i>Fagus sylvatica</i> ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>				Voir fiche espèce	

Objectifs de conservation relatifs aux espèces bénéficiant d'une protection stricte sur tout le territoire de la Région (annexes II.2 et II.3 sur base de l'article 40, §4 de l'ordonnance)

Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IA3				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
Chauves-souris en général	Chiroptera	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ;</li> <li>présence d'arbres à cavités, de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant ;</li> <li>présence d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ;</li> <li>absence d'un éclairage dérangeant ;</li> <li>passages en dessous et au-dessus de l'infrastructure routière et ferroviaire ;</li> <li>disponibilité de gîtes dans les bâtiments et souterrains ;</li> <li>protection des gîtes existants + créer ou aménager de nouveaux gîtes dans les bâtiments et souterrains, en particulier ceux où la présence de chauves-souris est avérée, dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rouge-Cloître : prieuré (combles), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme; glacière du domaine Huart ;</li> <li>- Jardin Massart : ancien déversoir de l'étang ;</li> <li>- parc Tournay-Solvay : glacière et caves aménagées du château ;</li> <li>- domaine des Silex : ancien garage ;</li> <li>- caves de l'ancien château du clos des Chênes ;</li> <li>- passages souterrains en pierre du pays et/ou en briques sous les drèves dans la forêt de Soignes, la drève de Lorraine, la chaussée de Waterloo, le Ring R0 et la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soignes ;</li> <li>- souterrains construits spécifiquement pour les chauves-souris dans le cadre de l'élargissement de la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soignes ;</li> <li>- bois de la Cambre : souterrain.</li> </ul> </li> </ul>	Voir « Chauves-souris en général » parmi les espèces d'intérêt communautaire				
Murin de Brandt Murin à moustaches Murin de Natterer Oreillard roux Oreillard gris Pipistrelle pygmée	<i>Myotis brandtii</i> <i>Myotis mystacinus</i> <i>Myotis nattereri</i> <i>Plecotus auritus</i> <i>Plecotus austriacus</i> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>voir « Chauves-souris en général » ci-dessus ;</li> <li>appliquer les mesures générales relatives aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ;</li> <li>garantir le maintien des connexions de vol connues entre la forêt de Soignes et les étangs du reste de la ZSC I (vallée de la Woluwe).</li> </ul>					



Murin de Daubenton Noctule commune Noctule de Leisler Pipistrelle de Nathusius	<i>Myotis daubentonii</i> <i>Nyctalus noctula</i> <i>Nyctalus leisleri</i> <i>Pipistrellus nathusii</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>voir « Chauves-souris en général » ci-dessus ;</li> <li>appliquer les mesures générales relatives aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ;</li> </ul>					
Sérotine commune Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl	<i>Eptesicus serotinus</i> <i>Pipistrellus pipistrellus</i> <i>Pipistrellus kuhlii</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.</li> <li>appliquer les mesures générales relatives aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ;</li> </ul>					
Putois	<i>Mustela putorius</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ;</li> <li>assurer le maintien de la diversité des proies potentielles ;</li> <li>présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes les routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.</li> </ul>	Fournir des abris	Lisières (3b,17b), habitat 6510 (verger = 12) et zones boisées (habitats 9120 et 9130)	tous les cinq ans	Voir fiche espèce	R
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ;</li> <li>assurer le maintien de la diversité des proies potentielles ;</li> <li>présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes les routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.</li> </ul>	Fournir des abris	Lisières (3b,17b), habitat 6510 (verger = 12) et zones boisées (habitats 9120 et 9130)	tous les cinq ans	Voir fiche espèce	R
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, roselières, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ;</li> <li>caractère naturel des berges et du lit du cours d'eau.</li> </ul>	Voir habitat 6430				E
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une végétation herbacée haute et dense telle que ourlets forestiers, roselières, mégaphorbiaies diverses et prairies de fauche ;</li> <li>présence d'abri pour l'hiver ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>	Voir habitat 6430			Voir fiche espèce	E
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de clairières temporaires et/ou permanentes dans la forêt de Soignes ;</li> <li>protéger les environs des arbres qui portent les nids de la pression récréative et de la destruction ;</li> <li>présence d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification.</li> </ul>	Voir habitats 9120 et 9130				E
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence le long des berges de roselières en ruban ou plus étendues tout en laissant une zone d'eau libre suffisante.</li> </ul>	Voir habitat 6430				E
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence, au sein des massifs forestiers, de zones ouvertes telles que clairières ou jeunes plantations ;</li> <li>présence d'arbres isolés dans les zones ouvertes ;</li> <li>présence de zones forestières à sous-bois bien développé sur des sols frais à humide ;</li> <li>présence de zones de tranquillité en période de nidification ;</li> <li>maintien de clairières ;</li> <li>faible densité de sangliers.</li> </ul>	Voir Gestion des lisières	Lisières forestières, 3b et 17b			E
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de roselières en ruban le long des berges des étangs et cours d'eau ;</li> <li>absence de modifications très importantes et rapides du niveau de l'eau pendant la période de nidification ;</li> </ul>	Voir habitat 6430				E
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de zones ouvertes à végétation herbacée dense pourvues de buissons et d'autres petits éléments paysagers ;</li> <li>présence de lisières à manteau arbustif et ourlet herbacé dense à grande ortie dans les clairières et en lisière forestière.</li> </ul>				Voir fiche espèce	E
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de haies ou de gros massifs d'arbustes épineux indigènes, voire en replanter, en milieu semi-ouvert ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> <li>présence de zones ouvertes à végétation herbacée pourvue d'épais buissons, notamment d'espèces épineuses.</li> </ul>	Voir Gestion des lisières	Lisières forestières, 3b et 17b			E



Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de haies ou bouquets d'arbustes épineux indigènes, voire en replanter, le long de pâtures et de prairies de fauche ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>	Voir Gestion des lisières	Lisières forestières, 3b et 17b		E
Triton commun	<i>Lissotriton vulgaris</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ;</li> <li>réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ;</li> <li>densités de poissons faibles ou nulles ;</li> <li>présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ;</li> <li>maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan d'eau en eau libre ;</li> <li>absence de populations de tortues exotiques.</li> </ul>	Fournir des abris (tas de bois, tas de pierres...) dans les bois et sur les lisières proches des étangs + gestion des étangs.	Lisières (3b,17b), habitats 9120/9130 et étangs 10 et 11		Voir fiche espèce
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ;</li> <li>réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ;</li> <li>densités de poissons faibles ou nulles ;</li> <li>présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ;</li> <li>maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan d'eau en eau libre ;</li> <li>absence de populations de tortues exotiques.</li> </ul>	Fournir des abris (tas de bois, tas de pierres...) dans les bois et sur les lisières proches des étangs + gestion des étangs.	Lisières (3b,17b), habitats 9120/9130 et étangs 10 et 11		Voir fiche espèce
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ;</li> <li>réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ;</li> <li>densités de poissons faibles ou nulles ;</li> <li>présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ;</li> <li>maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan d'eau en eau libre ;</li> <li>absence de populations de tortues exotiques.</li> </ul>	Fournir des abris (tas de bois, tas de pierres...) dans les bois et sur les lisières proches des étangs + gestion des étangs.	Lisières (3b,17b), habitats 9120/9130 et étangs 10 et 11		Voir fiche espèce
Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les zones humides ;</li> <li>éviter l'assèchement ;</li> <li>présence de prairies fleuries.</li> </ul>		11		Voir fiche espèce
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présence de prairies fleuries sur sols pauvres ;</li> <li>présence des plantes hôtes de l'espèce.</li> </ul>		6		Voir fiche espèce
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maintenir ou développer des zones ouvertes herbacées pourvues de haies et de bouquets d'arbustes épineux indigènes ;</li> <li>présence des plantes hôtes de l'espèce ;</li> <li>présence de biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.</li> </ul>	Voir Gestion des lisières	Lisières forestières (3b,17b)		Voir fiche espèce
Listère à feuilles ovales	<i>Neottia ovata</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.</li> </ul>	Voir habitat 9130	13		
Epipactis à fleurs pendantes	<i>Epipactis phyllanthes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.</li> </ul>				
Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.</li> </ul>	Voir habitat 6430	11		
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.</li> </ul>				



Mesures à large champ d'application, non liées à un habitat ou une espèce spécifique d'intérêt communautaire ou régional					
Objectif de gestion	Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
Gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupes de sécurité en périphérie, le long des chemins et en bordure des bois ;</li> <li>- Signalisation et organisation d'une communication adéquate en cas de tempête.</li> </ul>	Toutes les zones périphériques et les chemins	Établir un plan de gestion des arbres et délimiter les zones à risques + évaluation visuelle VTA annuelle dans toute la station, voire plus fréquente pour certains arbres	Attention particulière pour les hêtres en fin de vie et les frênes atteints par la maladie	E
Étang	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien des étangs par des mises à sec périodiques ;</li> <li>- apport de substrat pour la végétation sur les berges en béton (sol limoneux ou sableux sans engrais, p.ex.). Des cailloux ou des briquillons sont également possibles.</li> </ul>	11	Une mise à sec de l'étang tous les dix à quinze ans est prévue en règle générale, mais cette fréquence peut naturellement être adaptée en fonction des besoins, sur base d'un monitoring de la colonne d'eau. Un curage peut être budgétisé à intervalles encore plus espacés, à voir en fonction des besoins.	Les moules d'eau douce et une végétation subaquatique bien développée sont à conserver. La <u>mise à sec</u> est idéalement à combiner avec la capture et l'évacuation des poissons fousseurs. Conserver des zones dépourvues de plantes flottantes ou dépassant de l'eau, pour les chauves-souris. Les amphibiens et reptiles exotiques sont à capturer et éliminer dès que l'on constate leur présence, de même que les plantes aquatiques exotiques ( <i>early warning/ rapid response</i> ).	R
Verger	Taille des arbres fruitiers	12	novembre - février		E
Zone de parc	Coupes de sécurité et gestion des arbres vétérans	1, 22	Évaluation visuelle VTA tous les ans	Attention particulière pour les hêtres en fin de vie	E
Limiter les perturbations d'origine humaine	Réaménagement des chemins en fonction des résultats d'une étude. Placer éventuellement des clôtures (par endroits) le long des chemins pour interdire l'accès à des zones vulnérables (bords de l'étang, zone racinaire vulnérable de vieux arbres, proximité de très vieux arbres [pour des raisons de sécurité]).				R
	Uniformiser et mettre à jour les panneaux d'information.	Partout	Mise à jour des panneaux d'information et évaluation de leur emplacement : tous les cinq à dix ans.		E
	Limiter l'accès du parc aux voitures				R
Développer l'appui du public à la protection des espèces et habitats présentes	Programme d'éducation à la nature lors de visites guidées par les gestionnaires de l'asbl Tournesol-Zonnebloem	Partout	Permanent		

\*E = entretien, R = restauration/amélioration



## Gestion des espèces exotiques

Pour les espèces exotiques envahissantes, mentionnées dans l'annexe IV de l'ordonnance nature ou sur la liste européenne, un système de surveillance « early warning/rapid response » est d'application. Le Règlement européen relatif aux espèces exotiques envahissantes (n° 1143/2014) prévoit une action à trois niveaux : d'abord la prévention, qui est l'approche la plus efficace et économique, ensuite le signalement et l'intervention précoce, et enfin la gestion et les mesures de lutte pour contenir l'espèce et la faire régresser. À ce dernier stade, il est important d'évaluer soigneusement la faisabilité et la désirabilité de cette lutte.

La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) n'occupe actuellement que des zones peu étendues, où il est possible de la contenir et faire régresser par des fauches répétées. Elle risque cependant de proliférer de manière explosive en cas de mise en lumière par des éclaircies opérées dans les zones boisées ou y résultant de phénomènes naturels, si l'on n'intervient pas pour l'en empêcher. Les nouveaux foyers d'infestation peuvent être excavés ou traités par une combinaison de techniques (excavation + bâchage). La plantation de clématite des haies (*Clematis vitalba*) pour occuper l'espace semble une technique prometteuse. Un suivi attentif (piétiner la bâche pour éviter son percement par les nouvelles pousses, p.ex.) et la répétition des interventions sont toujours nécessaires.

Le lamier jaune panaché (*Lamium galeobdolon cv Florentinum*) et le fraisier des Indes (*Potentilla indica*) peuvent former localement de grands tapis qui doivent être éliminés manuellement. Il faut éviter une trop forte mise en lumière de ces plantes couvre-sol, l'ombre (et l'humidité) aident à contenir leur prolifération. Les plantes peuvent être arrachées à la main, au moins une fois par an, jusqu'à épuisement de la population. Mieux vaut procéder en fin d'automne quand la croissance est ralentie, pour éviter une repousse vigoureuse en réaction. Les plants arrachés doivent être évacués, ou stockés sur place en un seul tas (entassés de préférence sur les plants arrachés précédemment) pour éviter la formation de nouveaux tapis. Étant donné la quantité de travail requise, l'opportunité d'éradication doit être étudiée au cas par cas.

La balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*) peut former des tapis denses dans les bois, et limiter ainsi le développement de la flore indigène. Pour gérer ou éradiquer les balsamines exotiques invasives, les méthodes les plus efficaces sont l'arrachage manuel ou le fauchage, qui doivent avoir lieu avant la formation des graines, donc en juin. Le fauchage mécanique n'est envisageable qu'à des endroits accessibles aux machines (lourdes). Les plantes doivent être fauchées au ras du sol pour éviter la floraison de repousses. L'arrachage manuel demande plus de travail, mais il est plus efficace et possible à des endroits peu accessibles aux machines. La Balsamine à petites fleurs ne constitue quasiment pas de banque de graines persistante dans le sol, mais il arrive toujours que l'une ou l'autre plante échappe à la gestion. Il est donc conseillé de contrôler au moins trois années de suite si l'espèce ne réapparaît pas, et de répéter les interventions s'il y a lieu.



## 5 DISPENSE AUX INTERDICTIONS

L'ensemble des actes et des travaux tel que découlant du présent plan de gestion, nécessaire à la gestion écologique du site en vue d'atteindre les objectifs de conservation, font l'objet d'une dispense aux interdictions de l'article 12 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 – ZSC IA3 « Parc Tournay-Solvay », en application de l'article 47, § 2 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à la conservation de la nature.



## 6 BIBLIOGRAPHIE

Beheerplan van het Brusselse Zoniënwoud, Boek II – Beheerdoelstellingen en -maatregelen. Ontwerp

Gryseels M., 2002. La Directive Habitat 92/43/CEE dans la Region Bruxelloise - zones spéciales de conservation- Dossier technique et scientifique, 70p. + annexes

Van Brussel S., Hendrickx P., Verheijen W., (2008). Opmaak van beheerplanning voor een aantal Natura 2000 – gebieden in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Gebied IA3: Tournay-Solvaypark. Rapport Arcadis i.o.v. BIM

Weiserbs A. & Jacob J.-P., 2007. Atlas des oiseaux nicheurs de Bruxelles, 2000-2004, Aves

Informatiebronnen beschikbaar gesteld door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest:

- Inventaris van de merkwaardige bomen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. (<http://bomen-inventaris.irisnet.be/index.php>)
- Register van het gevrijwaard erfgoed. (<http://erfgoed.brussels/ontdekken/register-van-het-gevrijwaard-erfgoed>)
- Hemels Brussel/Bruciel. Geoportaal met historische luchtfoto's (<http://hemels.brussels/>)
- BruGis. Geoportaal met o.a. beschermde landschappen, merkwaardige bomen en de Natura 2000 sites en habitats. (<https://mybrugis.irisnet.be>)
- IBGEBIM. Geoportaal van de biodiversiteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. (<http://geoportal.ibgebim.be/webgis/biodiversiteit.phtml?langtype=2067>)

Soortenfiches voor beheer

([https://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/20191015Doelsoortenbeheer\\_nl.pdf](https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/20191015Doelsoortenbeheer_nl.pdf))



## 7 ANNEXES

Annexe 1 - Parcelles cadastrales

Annexe 2 - Dispositions relatives au patrimoine dans la station IA3

Annexe 3 - Rôle et importance des stations pour la cohérence de la Zone Spéciale de Conservation I

Annexe 4 - Annexe photographique pour la station IA3

Annexe 5 - Annexe cartographique



## 7.1 ANNEXE 1 - PARCELLES CADASTRALES

Pour l'identification des parcelles cadastrales, le code APNC\_MAPC est utilisé dans la version URBIS\_V2\_2011A2 du cadastre.

Station	Nom	Code « APNC_MAPC »	Superf. parc..cad. (ha)	% Natura 2000	Superf. parc. en Natura 2000 (ha)	Statut propriétaire
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_E_0048_E_002_00	0,1332	100,0 %	0,1332	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_E_0048_F_002_00	0,4076	100,0 %	0,4076	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_E_0296_X_003_00	0,0105	100,0 %	0,0105	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_E_0296_Z_003_00	2,6853	100,0 %	2,6853	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_E_0297_V_000_00	0,0166	100,0 %	0,0166	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0068_D_000_00	0,0148	100,0 %	0,0148	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0068_G_000_00	0,0110	100,0 %	0,0110	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0068_K_000_00	0,0254	100,0 %	0,0254	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0068_L_000_00	0,1805	100,0 %	0,1805	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0068_M_000_00	0,2060	100,0 %	0,2060	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0071_B_000_00	0,0318	100,0 %	0,0318	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0073_E_000_00	0,0029	100,0 %	0,0029	Région de Bruxelles-Capitale
IA3	PARC TOURNAY-SOLVAY	21652_F_0073_F_000_00	3,5894	100,0 %	3,5894	Région de Bruxelles-Capitale



## 7.2 ANNEXE 2 - DISPOSITIONS RELATIVES AU PATRIMOINE DANS LA STATION IA3

### Histoire du domaine

En 1878, Alfred Solvay a fait construire dans le style néo-renaissance flamand en vogue à l'époque une villa (ou petit manoir) en briques rouges ceinturées de bandeaux de pierres blanches sur un terrain gagné sur la forêt de Soignes. Ce terrain longeait la ligne du chemin de fer Bruxelles-Namur et se trouve au lieu-dit *Karregat*, non loin de la gare de Boitsfort qui vient d'être installée.

Le parc de style paysager à l'anglaise qui entourait à l'époque la demeure tenait compte du relief et des espaces sauvages. Les marécages du fond de la vallée ont été transformés en étangs, tandis qu'une partie de la hêtraie d'origine a été maintenue.

En 1894, la veuve d'Alfred Solvay, Marie Masson, a étendu le périmètre du parc vers la chaussée de La Hulpe.

En 1905, Leopold II a acquis les étangs de Boitsfort et une partie des terrains attenants pour préserver une partie du site, menacé par le percement du futur boulevard du Souverain et la création des nouveaux quartiers que va générer cette extension de Bruxelles.

Ernest Solvay (célèbre frère d'Alfred), associé à l'opération, est ainsi devenu propriétaire d'un ancien lotissement de maraîchers entre le nouveau boulevard et le chemin du Silex et l'a intégré dans la propriété familiale en faisant construire deux ponts au-dessus de cette voirie.

C'est de cette époque aussi que date l'ajout d'une double tour à la demeure des Solvay.

En 1911, l'architecte paysagiste Jules Buysens a réaménagé le parc dans le style paysager que nous lui connaissons aujourd'hui. Une conciergerie et des dépendances néoclassiques ont été construites neuf ans plus tard.

Puis en 1924, Jules Buysens est à nouveau intervenu et a dessiné, dans un esprit classique, la très belle roseraie.

Lorsque Thérèse Tournay-Solvay, la fille d'Alfred Solvay, est décédée en 1973, les héritiers ont vendu le domaine à une société immobilière qui l'a laissé à l'abandon.

Racheté par la Région de Bruxelles-Capitale en 1980, le parc Tournay-Solvay a été ouvert au public un an plus tard.

En 1982, un incendie a détruit le château dont il ne reste aujourd'hui que des ruines. En 1985, l'architecte paysagiste Jacques Boulanger-Français a restauré la roseraie et le jardin potager-fruitier.

### Classement comme site

Le domaine fait partie du site classé « Étangs van Boitsfort (+ Parc Tournay-Solvay et École internationale) » par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 novembre 1993.

#### Arrêté

Article 1<sup>er</sup>.- Le présent arrêté règle une matière visée à l'article 107 quater de la Constitution.

Article 2.- Conformément aux dispositions de l'article 18 de l'ordonnance du 4 mars 1993 sur la conservation du patrimoine immobilier, est classé comme site l'ensemble formé par les étangs de Boitsfort, sis entre la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur, la chaussée de La Hulpe, l'avenue de la Foresterie et la Drève Van Kerm, à Watermael-Boitsfort, 2<sup>ème</sup> division, section E, 4<sup>ème</sup> feuille, parcelles n° 48f2, 48e2, 296r, 296z3, 297v, 325d, 325c, 327a, 334a, 332b, 328b et 331b; section E, 5<sup>ème</sup> feuille, parcelle n° 382d ; section F, 3<sup>ème</sup> feuille, parcelles n° 71b, 73f, 681, 68m, 68k, 68g, 68d et 73e; section F, 5<sup>ème</sup> feuille, parcelles n° 66v et 66p4 (partie).

Les limites du site classé sont circonscrites sur le plan annexé.

#### Dispositions d'interdiction

Article 3: Les conditions particulières de conservation auxquelles le bien est soumis sont les suivantes :

Sans préjudice des lois et des règlements existants en cette matière, il est interdit :

- 1) d'effectuer tout travail de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation ;



- 2) de modifier en aucune façon l'écoulement des eaux dans le site et de déverser dans les cours d'eau ou dans le sous-sol aucune substance de nature à altérer la pureté des eaux et par là, influencer la composition de la faune et de la flore ;
- 3) d'abattre, de détruire, de déraciner ou d'endommager les arbres et les plantes. L'entretien normal des plantations reste toutefois autorisé ;
- 4) d'ériger des constructions nouvelles sauf sur la chapelle existante et une zone de recul de cinq mètres sur son pourtour.

Une partie du domaine se trouve dans le périmètre du site archéologique « Camp fortifié néolithique de Boitsfort-Étangs » classé par arrêté du Gouvernement de Bruxelles-Capitale du 4 septembre 2002 (procédure ouverte le 30 mars 2000).

Article 1<sup>er</sup>.- Est classé comme site archéologique le Camp fortifié néolithique de « Boitsfort-Étangs » sis avenue des Deux Montagnes, connu au cadastre de Watermael-Boitsfort, 2<sup>ème</sup> division, section E, 4<sup>ème</sup> feuille, parcelles n° 327a et 328b ; 2<sup>ème</sup> division, section F, 3<sup>e</sup> feuille, parcelles n° 68c, 681, 68m, 73f, 75f, 76, 77 et 80b ; 2<sup>ème</sup> division, section F, 5<sup>ème</sup> feuille, parcelle n° 66p4, en raison de son intérêt historique et archéologique, précisé dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2.- La délimitation du site archéologique décrit à l'article 1 comprend l'ensemble des parcelles et des voiries ainsi que les parties de parcelles et de voiries reprises dans le périmètre délimité sur le plan figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3.- Les conditions particulières de conservation sont les suivantes :

- Vu la structuration anthropique du sol naturel des parcelles concernées, il est interdit d'effectuer tous travaux de terrassement, tous travaux quelconques d'exploitation forestière tels que arrachages de souches, plantations ou débardages et, en général, tous travaux de nature à porter atteinte au sous-sol ou à modifier la configuration de la surface du sol, à l'exception d'une valorisation archéologique dont les plans auront été soumis, au préalable, à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites et approuvés par arrêté du Gouvernement.

Article 4.- Le ministre qui a les monuments et sites dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### ANNEXE I À L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CLASSANT COMME SITE ARCHÉOLOGIQUE LE CAMP FORTIFIÉ NÉOLITHIQUE DE « BOITSFORT-ÉTANGS » SIS AVENUE DES DEUX MONTAGNES, À WATERMAEL-BOITSFORT

Réf. Cadastrale : Watermael-Boitsfort, 2<sup>ème</sup> division, section E, 4<sup>ème</sup> feuille, parcelles n° 327a et 328b ; 2<sup>ème</sup> division, section F, 3<sup>ème</sup> feuille, parcelles n° 68e, 68l, 68m, 73f, 75f, 76, 77 et 80b ; 2<sup>ème</sup> division, section F, 5<sup>ème</sup> feuille, parcelle 66p4

#### Description sommaire

Le camp fortifié néolithique de « Boitsfort-Étangs » à Watermael-Boitsfort occupe un promontoire dont le sommet s'élève à quelque 100 mètres d'altitude, entre deux vallées qui forment plus loin la Woluwe, le Vuylbeek et le Karregat, directement en amont de l'étang van Boitsfort (chaussée de La Hulpe). Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce site remarquable avait attiré l'attention des archéologues qui le décrivent et y ont ramassé des artefacts en silex. Les premières fouilles ont été entreprises au début des années 20. Le Service national des Fouilles a repris les recherches de 1969 à 1978. Les résultats complets de ces recherches n'ont pas encore été publiés, mais plusieurs chercheurs y ont travaillé encore récemment.

Le site conserve, dans son sous-sol et dans la configuration même de la surface du sol, les vestiges d'un vaste village établi par les premiers agriculteurs de nos régions dans le courant du 4<sup>ème</sup> millénaire avant notre ère. Après une première phase d'occupation ouverte du promontoire, celui-ci a été fortifié par un système de fossés et de levées de terre renforcé par une palissade en bois révélée par les dernières fouilles. Les microreliefs artificiels créés pour le dispositif de défense de la fortification sont encore nettement visibles le long du chemin des Deux Montagnes. Les levées de terre se présentent sous la forme de petits talus, tandis que les fossés, presque totalement comblés, forment de légères dépressions, ou, lorsqu'ils ont été creusés sur le haut du versant, apparaissent sous l'aspect de terrasses. Le promontoire est occupé par un site fortifié du type « éperon barré »



de plan approximativement ovale dont les limites intérieures suivent la courbe du niveau des 80 mètres. L'accès au site sur l'éperon depuis le plateau au sud-ouest est barré par un système de quatre levées de terre et de trois fossés à fond plat de 6 mètres de large pour 2 mètres de profondeur au maximum. L'ensemble était renforcé à l'intérieur par une palissade dont seule subsistait la tranchée de fondation. Les trois fossés se prolongent vers le nord-est en descendant vers la pente, pour être ensuite réduits au nombre de deux, creusés à flanc de coteau entre les courbes de niveau des 80 et 70 mètres. La terrasse nord-ouest a connu le même type de dispositif dont la fouille a permis ici de définir plusieurs phases de remaniements.

L'ensemble du matériel archéologique, lithique et céramique découvert sur le site est assez homogène et date du néolithique moyen (4<sup>ème</sup> millénaire avant notre ère) ; il appartient à la culture dite « Michelsberg ».

Bibliographie : Y. CABUY et St. DEMETER, Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles-Capitale, 9. Watermael-Boitsfort, Bruxelles, 1994, pp. 33-35 et 49-55.

**Intérêt présenté par le bien selon les critères définis à l'article 2, 1° de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier:**

Le camp fortifié néolithique dit de « Boitsfort-Étangs » à Watermael-Boitsfort est un des sites archéologiques majeurs de la Région; sans doute le lieu ayant conservé des plus anciennes traces tangibles d'une occupation humaine dans la région. À ce titre, il présente un intérêt archéologique et historique unique pour la région bruxelloise. Les études topographiques et les fouilles archéologiques ont permis de délimiter avec précision ce site archéologique et de qualifier sa nature.

Dans le domaine de l'archéologie, particulièrement de l'archéologie préhistorique, il est important de transmettre aux générations futures des sites qui sont, au moins partiellement, non perturbés, ni par des aménagements postérieurs, ni par des fouilles de grande envergure. De la même manière que les fouilles des années 70 ont renouvelé l'approche qui avait été faite de ce site à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les recherches que pourront y mener les archéologues à venir pourront déboucher sur des interprétations beaucoup plus élaborées qu'aujourd'hui. Le classement assure cette possibilité et évite toute exploitation du site archéologique.

Bibliographie: M.E. MARIËN, Les découvertes archéologiques, Bruxelles, croissance d'une capitale, Antwerpen, 1979, pp. 19-27; D. van der BEN, La forêt de Soignes, Bruxelles, 1997, pp. 43-45.





Figure 7-1 - Délimitation du site classé (en vert) et du site archéologique classé (en bleu)

### Arbres remarquables

Dix-huit arbres du parc Tournay-Solvay figurent en tant qu'arbres remarquables dans l'inventaire du patrimoine naturel de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Tableau 7-1 en donne la liste. La figure 7-1 indique leur localisation, avec leur numéro d'identité. Tous les arbres remarquables n'y sont cependant pas représentés.



Figure 7-2 - Inventaire des arbres remarquables (source: <https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/>). Des carrés rouges indiquent les arbres faisant partie des 100 plus gros arbres remarquables de Bruxelles. Des croix rouges indiquent les arbres qui ont disparu. Les numéros d'identité permettent de trouver plus d'informations sur les arbres dans le tableau ci-dessous. Certains arbres ne sont pas localisés sur la carte (voir champ "Indiqué sur la carte" du tableau).



Tableau 7-1 - Inventaire des arbres remarquables du parc Tournay-Solvay. (source : <http://bomen-inventaris.irisnet.be/index.php?text=77>).

ID	Espèce	Rue	Situation	Plantation	Circonférence (cm)	Hauteur (m)	Diamètre de la couronne (m)	Indiqué sur la carte
2459	<i>Cedrus libani</i> Cèdre du Liban		Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	360	20	20	oui
2460	<i>Cornus kousa</i> Cornouiller du Japon		Arbre en partie visible de la voirie	Arbre isolé	0		0	non
2461	<i>Corylus colurna</i> Noisetier de Byzance		Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	181	25	14	oui
2462	<i>Corylus colurna</i> Noisetier de Byzance		Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	164		15	oui
2463	<i>Corylus colurna</i> Noisetier de Byzance				143			non
2464	<i>Fagus sylvatica</i> Hêtre				378			non
2465	<i>Fagus sylvatica f. pendula</i> Hêtre pleureur		Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	297	20	13	oui
2466	<i>Fagus sylvatica f. purpurea</i> Hêtre pourpre	Chaussée de La Hulpe	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	542	28	26	oui, 100 plus gros
2467	<i>Fagus sylvatica f. purpurea</i> Hêtre pourpre				469			non
2468	<i>Platanus x hispanica</i> Platane commun				490			non
2469	<i>Sequoiadendron giganteum</i> Séquoia géant	Chaussée de La Hulpe	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	661	30	15	oui, 100 plus gros
2470	<i>Tilia cordata</i> Tilleul à petites feuilles				263			non
2471	<i>Tilia platyphyllos</i> Tilleul à larges feuilles		Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	320	20	16	oui
2472	<i>Tilia x euchlora</i> Tilleul du Caucase				242			non



2473	<i>Tilia petiolaris</i> Tilleul argenté pleureur		Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	326		0	non
2474	<i>Tsuga canadensis</i> Tsuga du Canada		Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	283		10	non
2475	<i>Tsuga canadensis</i> Tsuga du Canada				275			non
4301	<i>Fagus sylvatica f. purpurea</i> Hêtre pourpre	Chaussée de La Hulpe	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	490	23	24	oui, 100 plus gros



### 7.3 ANNEXE 3 :

## RÔLE ET IMPORTANCE DES STATIONS POUR LA COHÉRENCE DE LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION III - DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE LA ZSC I



SEPTEMBRE 2022



# RÔLE ET IMPORTANCE DES STATIONS POUR LA COHÉRENCE DE LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION I

*Document de synthèse de la ZSC I*

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	5
2. Localisation.....	6
3. Statuts et protections.....	9
4. Habitats et espèces pour lesquels la ZSC est désignée.....	13
5. Importance relative des stations.....	16
6. Objectifs de conservation applicables.....	17
7. Ecologie du paysage.....	18

## TABLEAUX

Tableau 1 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site).....	13
Tableau 2 : État de conservation des espèces d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site).....	13
Tableau 3 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'habitats.....	17
Tableau 4 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'espèces.....	17

## FIGURES

Figure 1 : Localisation des stations de la ZSC I.....	7
Figure 2 : Sites et ensembles classés dans la ZSC I.....	12
Figure 3 : Situation de la ZSC I dans le Réseau écologique bruxellois, avec indication des connexions écologiques importantes (existantes ou perturbées) entre les stations.....	19
Figure 4 : Connexions potentielles extérieures à la ZSC I.....	20





# BE 1000001 – ZSC I : LA FORET DE SOIGNES AVEC LISIÈRES ET DOMAINES BOISÉS AVOISINANTS ET LA VALLÉE DE LA WOLUWE – COMPLEXE FORET DE SOIGNES – VALLÉE DE LA WOLUWE

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'actualisation des plans de gestion Natura 2000 pour la Région de Bruxelles-Capitale, les plans de gestion des stations sont mis en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 1/03/2012 et avec les arrêtés de désignation des ZSC correspondantes. Comme chaque plan de gestion ne concerne qu'une ou quelques-unes des 48 stations Natura 2000, il y a un risque d'une certaine perte de la vision d'ensemble, et d'indication insuffisante de l'importance relative d'une station donnée pour une espèce ou un habitat spécifique. Un document de synthèse peut aussi reprendre des objectifs de conservation spécifiques, tels que les conversions ou extensions souhaitées de certains habitats, afin de permettre leur allocation la plus efficiente possible aux différentes stations.

C'est pourquoi le document de synthèse que voici récapitule brièvement et de manière structurée les dispositions de l'arrêté de désignation<sup>1</sup> de la ZSC I, et indique l'importance relative des stations pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance régionale.

---

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14/04/2016 portant désignation du site Natura 2000 – BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe – complexe Forêt de Soignes – Vallée de la Woluwe » (M.B. 13/05/2016), appelé ci-après « l'arrêté de désignation ».



## 2. LOCALISATION

La ZSC I est située dans le sud-est de la Région et comprend les 24 stations suivantes, d'une superficie totale de 2 066 ha, cf. l'arrêté de désignation (voir figure 1).

Code	Nom	Superficie (ha)
<b>Stations IA Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants</b>		
IA1	Forêt de Soignes	1691,44
IA2	Bois de la Cambre	124,98
IA3	Parc Tournay-Solvay	7,96
IA4	Étang de Boitsfort (étang du Moulin), Berge École Internationale, Domaine des Silex	15,16
IA5	Plateau de la Foresterie	22,47
IA6	Domaine Château Charles Albert	2,54
IA7	Domaine Château Solitude et alentours	11,33
IA8	Ancien Domaine Huart	2,36
IA9	Jardin Massart	4,95
IA10	Parc du Bergoje	1,76
IA11	Talus des 3 Tilleuls	0,98
IA12	Domaine Wittouck	7,71
IA13	Domaine d'Ursel	2,95
IA14	Stations en bordure du Boulevard du Souverain	5,70
<b>Stations IB Vallée de la Woluwe</b>		
IB1	Domaine Royale Belge	2,33
IB2	Parc Ten Reuken et Parc Seny	9,43
IB3	Étang Floréal	0,79
IB4	Domaine Château Sainte-Anne	4,38
IB5	Domaine Val Duchesse	25,43
IB6	Étangs Mellaerts	9,24
IB7	Parc de Woluwe	72,06
IB8	Parc Parmentier	3,77
IB9	Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer	8,58
IB10	Parc Malou	10,96
IB11	Hof-ter-Musschen	11,30
IB12	Domaine Manoir d'Anjou	5,36
IB13	Woluwe remise à ciel ouvert	0,98
IB14	Friches Woluwe	3,62



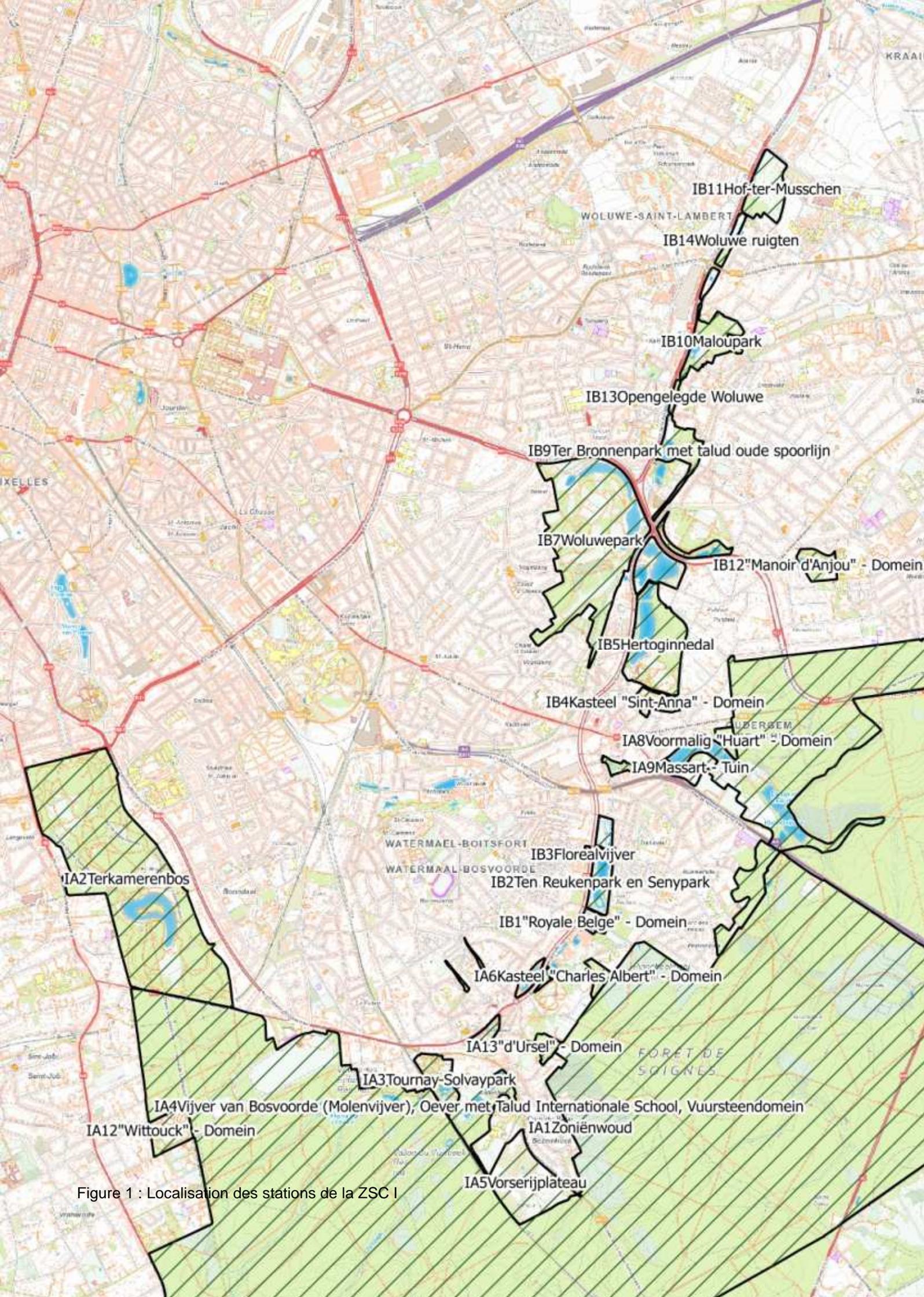


Figure 1 : Localisation des stations de la ZSC I



### 3. STATUTS ET PROTECTIONS

La ZSC I est désignée comme **zone spéciale de conservation** conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 avril 2016 relatif à la désignation du site Natura 2000 « ZSCI : La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe – complexe Forêt de Soignes – Vallée de la Woluwe », publié au Moniteur belge du 13 mai 2016.

1° Le site contient plusieurs **réserves naturelles** :

Réserve naturelle	Date 1er arrêté de désignation	Station
Terrains aux alentours de l'Abbaye du Rouge-Cloître		IA1 Forêt de Soignes
Vallon du Vuylbeek		IA1 Forêt de Soignes
Vallon des Enfants noyés		IA1 Forêt de Soignes
Vallon des trois fontaines		IA1 Forêt de Soignes
Mare du Pinnebeek		IA1 Forêt de Soignes
Roselière du Parc des Sources		IB9 Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer

2° Le site contient deux **réserves forestières** :

Réserve forestière	Date 1er arrêté de désignation	Station
Terrains aux alentours de l'Abbaye du Rouge-Cloître		IA1 Forêt de Soignes
Grippensdelle		IA1 Forêt de Soignes

3° Sites classés au sens de la législation sur la protection du **patrimoine immobilier** (voir aussi figure 2) :

Nom du patrimoine	Date 1er arrêté de désignation	Station
<a href="#">Prairies de l'Hof ter Musschen</a>	1992-10-22	IB11 Hof-ter-Musschen
<a href="#">Chemin du Vellemolen</a>	1995-03-16	IB11 Hof-ter-Musschen
<a href="#">Ancienne demeure seigneuriale « Het Slot »</a>	1975-05-26	IB14 Friches Woluwe
<a href="#">Moulin de Lindekemaële et les terrains environnants</a>	1989-03-30	IB10 Parc Malou
<a href="#">Parc du Château Malou</a>	1993-10-07	IB10 Parc Malou
<a href="#">Parc des Sources</a>	1994-04-28	IB9 Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer
<a href="#">Propriété Blaton</a>	1995-04-06	IB9 Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer
<a href="#">Parc de Woluwe</a>	1972-11-08	IB7 Parc de Woluwe
<a href="#">Parc Parmentier</a>	1981-12-17	IB8 Parc Parmentier
<a href="#">Étangs Mellaerts</a>	1976-11-18	IB6 Étangs Mellaerts
<a href="#">Manoir d'Anjou et son parc</a>	2012-04-19	IB12 Domaine Manoir d'Anjou



<a href="#">Val Duchesse</a>	1995-03-09	IB5 Domaine Val Duchesse
<a href="#">Forêt de Soignes sur le territoire de Woluwe St-Pierre, Auderghem, Watermael-Boitsfort et Uccle</a>	1959-12-02	IA1 Forêt de Soignes ; IA8 Ancien Domaine Huart ; IA9 Jardin Massart
<a href="#">Parc du Bergoje</a>	1995-04-06	IA10 Parc du Bergoje
<a href="#">Étang Floréal</a>	1997-04-24	IB3 Étang Floréal
<a href="#">L'ensemble formé par le Château Charles-Albert et son parc</a>	1988-08-08	IA6 Domaine Château Charles Albert
<a href="#">Le Parc du Jagersveld</a>	1995-03-09	IA14 Stations en bordure du Boulevard du Souverain
<a href="#">Les Étangs de Boitsfort (avec le Parc Tournay- Solvay et l'École internationale)</a>	1993-11-18	IA3 Parc Tournay-Solvay ; IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge Ecole Internationale, Domaine des Silex
<a href="#">Le Bois de la Cambre</a>	1976-11-18	IA2 Bois de la Cambre

Ensemble classé	Date 1er arrêté de désignation	Station
<a href="#">Les cités-jardins » Le Logis » et » Floréal »</a>	1999-04-02	IA11 Talus des 3 Tilleuls

Monument classé	Date 1er arrêté de désignation	Station
<a href="#">L'Hof ter Musschen</a>	1988-08-08	IB11 Hof-ter-Musschen
<a href="#">Le Moulin à vent dit « Moulin brûlé », en provenance d'Arc-Ainières</a>	1943-04-09	IB11 Hof-ter-Musschen
<a href="#">L'ancienne demeure seigneuriale Het Slot</a>	1975-05-26	IB14 Friches Woluwe
<a href="#">Le Château des Trois Fontaines</a>	1986-11-19	IA1 Forêt de Soignes
<a href="#">L'Ancien prieuré du Rouge-Cloître</a>	1965-11-16	IA1 Forêt de Soignes
<a href="#">La Glacière du Rouge-Cloître</a>	2001-11-08	IA8 Ancien Domaine Huart
<a href="#">La Chapelle Ste-Anne</a>	2000-12-19	IB5 Domaine Val Duchesse

Site archéologique	Date 1er arrêté de désignation	Station
<a href="#">Val Duchesse</a>	2001-11-15	IB5 Val Duchesse
<a href="#">Camp fortifié néolithique de « Boitsfort-Étangs »</a>	2000-03-30	IA1 Forêt de Soignes ; IA3 Parc Tournay-Solvay ; IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge Ecole Internationale, Domaine des Silex
<a href="#">Deux tertres (tumuli néolithiques)</a>	2000-03-30	IA1 Forêt de Soignes

Enfin, le site suivant est inscrit sur la liste de sauvegarde :

Site sur liste de sauvegarde	Date 1er arrêté de désignation	Station
<a href="#">Cyprès chauve</a>	2014-03-27	IB4 Domaine Château Sainte-Anne



4° Le site contient plusieurs **zones de protection des captages d'eau souterraine** :  
 Les zones de protection de captages au Bois de la Cambre et sous la Drève de Lorraine en Forêt de Soignes concernent (des parties des) stations suivantes :

Zone de protection	Stations
Zone 1	IA1 Forêt de Soignes ; IA2 Bois de la Cambre
Zone 2	IA1 Forêt de Soignes ; IA2 Bois de la Cambre
Zone 3	IA1 Forêt de Soignes ; IA2 Bois de la Cambre ; IA3 Parc Tournay-Solvay ; IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge Ecole Internationale, Domaine des Silex ; IA5 Plateau de la foresterie ; IA11 Talus des 3 Tilleuls ; IA13 Domaine d'Ursel ; IA14 Stations en bordure du Boulevard du Souverain.



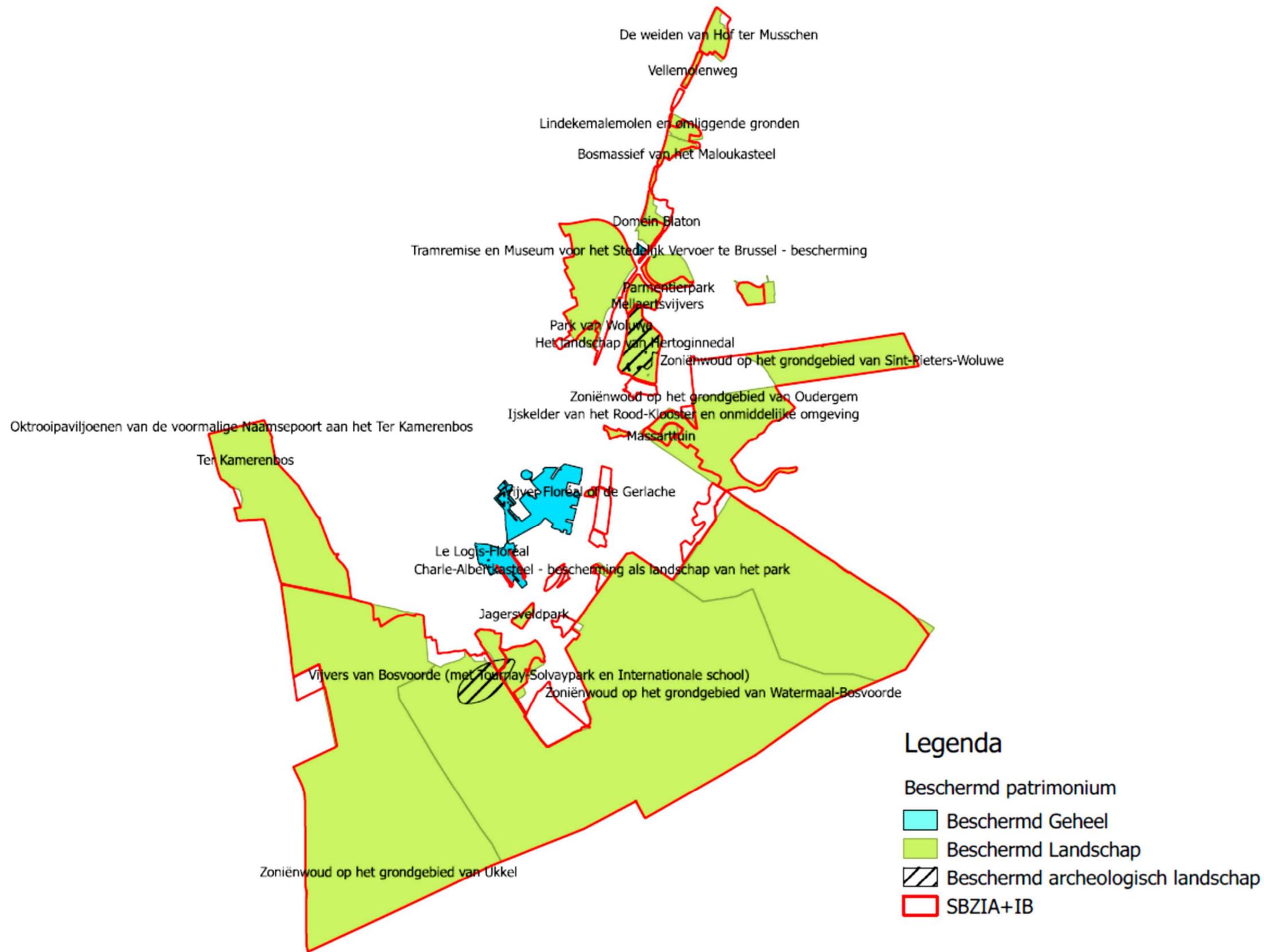


Figure 2 : Sites et ensembles classés dans la ZSC I



#### 4. HABITATS ET ESPECES POUR LESQUELS LA ZSC EST DESIGNEE

La ZSC I est désignée pour

##### 1. Les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire

- 3150 Lacs naturellement eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ;
- 4030 Landes sèches européennes ;
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ;
- 7220\* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) ;
- 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) ;
- 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum ;
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli ;
- 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ;
- 91E0\* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae).

Tableau 1 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site)

Staat van instandhouding op het tijdstip van aanwijzing van het Natura 2000 gebied									
Habitat code	PF	NP	Oppervlakte (ha)	Grotten	Kwaliteit gegevens	A/B/C/D	A/B/C		
						representativiteit	relatieve oppervlakte	behoudsstatus	algemene beoordeling
3150			19,3	-	G	C	C	C	C
4030			< 5	-	G	D	-	-	-
6430			6,2	-	G	B	C	B	B
6510			15,1	-	G	C	C	C	C
7220			< 0,5	-	G	D	-	-	-
9120			1204	-	G	B	B	C	B
9130			189	-	G	C	B	B	B
9150		X							
9160			191	-	G	B	B	B	B
9190			12	-	G	C	C	C	C
91E0			40	-	G	B	C	A	B

##### 2. Les espèces d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II.1.1 de l'Ordonnance pour lesquelles le site est désigné sont les suivantes :

- 1014 - *Vertigo angustior* – Maillot à bouche étroite ;
- 1083 - *Lucanus cervus* – Lucane cerf-volant ;
- 1134 - *Rhodeus sericeus amarus* – Bouvière ;
- 1318 - *Myotis dasycneme* – Murin des marais ;
- 1321 - *Myotis emarginatus* – Murin à oreilles échancrées ;
- 1323 - *Myotis bechsteinii* – Murin de Bechstein ;
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum* – Grand Rhinolophe ;
- 1166 - *Triturus cristatus* – Triton crêté.

Tableau 2 : État de conservation des espèces d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site)

Staat van instandhouding op het tijdstip van aanwijzing van het Natura 2000 gebied													
Soort				Populatie in het gebied						Beoordeling van het gebied			
Groep	code	Wetenschappelijke naam	S	NP	Type	Populatiegrootte		Cat.	Kwaliteit gegevens	A/B/C/D			Algemene beoordeling
						min	max			Populatie	Behoudsstatus	Isolement	
I	1014	<i>Vertigo angustior</i>			p			P	M	C	B	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>			p			R	G	B	B	A	B
F	1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>			p			P	M	C	B	C	C
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>		X	p			V	M	D	-	-	-
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>			c			V	G	D	-	-	-
M	1318	<i>Myotis dasycneme</i>			p			R	G	C	B	B	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>			r			V	G	D	-	-	-
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>			p			R	G	C	B	B	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>		X	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II.1.2 de l'Ordonnance pour lesquelles des objectifs de conservation sont fixés sont les suivantes :

- A027 - *Ardea alba* – Grande Aigrette ;
- A068 - *Mergus albellus* – Harle piette ;
- A072 - *Pernis apivorus* – Bondrée apivore ;
- A103 - *Falco peregrinus* – Faucon pèlerin ;
- A224 - *Caprimulgus europaeus* – Engoulevent d'Europe ;
- A229 - *Alcedo atthis* – Martin-pêcheur d'Europe ;
- A236 - *Dryocopus martius* – Pic noir ;
- A238 - *Dendrocopus medius* – Pic mar



### 3. Les habitats naturels d'intérêt régional

Les habitats naturels d'intérêt régional de l'annexe I.2 de l'Ordonnance pour lesquels des objectifs de conservation sont fixés à l'échelle du site sont les suivants :

- Prairies à Populage des marais (*Caltha palustris*) ;
- Prairies à Crételle (*Cynosurus cristatus*) ;
- Prairies à Agrostis commun (*Agrostis capillaris*) ;
- Prairies à Potentille des oies (*Potentilla anserina*) ;
- Roselières ;
- Magnocariçaiies.

### 4. Les espèces d'intérêt régional

Les espèces d'intérêt régional de l'annexe II.4 de l'Ordonnance pour lesquelles des objectifs de conservation sont fixés à l'échelle du site sont les suivantes :

- *Martes foina* – Fouine ;
- *Martes* – Martre des pins ;
- *Eliomys quercinus* – Lérot ;
- *Delichon urbica* – Hirondelle de fenêtre ;
- *Riparia* – Hirondelle de rivage ;
- *Hirundo rustica* – Hirondelle rustique ;
- *Anguis fragilis* – Orvet fragile ;
- *Lacerta vivipara* – Lézard vivipare ;
- *Salamandra salamandra* – Salamandre tachetée ;
- *Melolontha melolontha* – Hanneton commun ;
- *Carabus auronitens var. putseysi* – Carabe doré ;
- *Apatura iris* – Grand Mars changeant ;
- *Satyrium w-album* – Thécla de l'orme ;
- *Thecla betulae* – Thécla du bouleau.

### 5. Les espèces bénéficiant d'une protection stricte sur l'ensemble du territoire régional

Les espèces de l'annexe II.2 de l'Ordonnance, bénéficiant d'une protection stricte sur l'ensemble du territoire régional, et les espèces de l'annexe II.3 de l'Ordonnance, bénéficiant d'une protection stricte géographiquement limitée, pour lesquelles des objectifs de conservation sont fixés conformément à l'article 40, § 4 de l'Ordonnance, sont les suivantes :

1° Espèces animales :

- *Myotis brandtii* – Murin de Brandt ;
- *Myotis mystacinus* – Murin à moustaches ;
- *Myotis nattereri* – Murin de Natterer ;
- *Plecotus auritus* – Oreillard commun ;
- *Plecotus austriacus* – Oreillard gris ;
- *Pipistrellus pygmaeus* – Pipistrelle pygmée ;
- *Myotis daubentonii* – Murin de Daubenton ;
- *Nyctalus noctula* – Noctule commune ;
- *Nyctalus leisleri* – Noctule de Leisler ;
- *Pipistrellus nathusii* – Pipistrelle de Nathusius ;
- *Eptesicus serotinus* – Sérotine commune ;
- *Pipistrellus pipistrellus* – Pipistrelle commune ;
- *Pipistrellus kuhlii* – Pipistrelle de Kuhl ;
- *Mustela putorius* – Putois ;
- *Mustela nivalis* – Belette ;
- *Neomys fodiens* – Musaraigne aquatique ;
- *Micromys minutus* – Rat des moissons ;
- *Accipiter gentilis* – Autour des palombes ;
- *Rallus aquaticus* – Râle d'eau ;
- *Scolopax rusticola* – Bécasse des bois ;
- *Locustella naevia* – Locustelle tachetée ;
- *Acrocephalus scirpaceus* – Rousserole effarvate ;
- *Acrocephalus palustris* – Rousserole verderolle ;
- *Sylvia curruca* – Fauvette babillarde ;
- *Sylvia communis* – Fauvette grisette ;
- *Lissotriton vulgaris* – Triton ponctué ;
- *Lissotriton helveticus* – Triton palmé ;
- *Ichthyosaura alpestris* – Triton alpestre ;
- *Proserpinus proserpina* – Sphinx de l'épilobe ;
- *Lycaena phlaeas* – Cuivré commun ;
- *Aphantopus hyperantus* – Tristan ;



2° Espèces végétales :

- *Neottia ovata* – Listère à feuilles ovales ;
- *Epipactis phyllanthes* – Epipactis à fleurs pendantes ;
- *Dactylorhiza fuchsii* – Orchis de Fuchs ;
- *Dactylorhiza maculata* – Orchis tacheté ;
- *Dactylorhiza praetermissa* – Orchis négligé ;
- *Ophrys apifera* – Ophrys abeille ;
- *Lycopodium clavatum* – Lycopode en massue



## 5. IMPORTANCE RELATIVE DES STATIONS

Toutes les stations ne sont pas désignées pour tous les habitats et espèces. Certains habitats ou espèces ne s'observent que dans une ou quelques stations, d'autres sont plus largement répandus. Dans le cadre de l'actualisation des mesures de gestion, il est utile de savoir quels sont les habitats ou espèces particulièrement importants dans chaque station, pour que les mesures de gestion puissent en tenir compte au mieux.

### Habitats

Pour déterminer l'importance relative de chaque station pour les différents habitats, la superficie d'un habitat présente dans la station est comparée à la superficie totale de cet habitat dans l'ensemble de la ZSC. La station doit être considérée comme importante pour l'habitat si le pourcentage correspondant est de 0 à 10 %, comme très importante s'il est de 11 à 30 %, et comme d'importance capitale s'il est > 30 %.

Ce tableau fait apparaître l'importance capitale de la station IA1 Forêt de Soignes pour une grande partie des habitats et végétations d'intérêt régional rencontrés. Ce qui n'est guère étonnant, lorsqu'on sait que cette station occupe plus de 80 % de la superficie de la ZSC.

L'arrêté de désignation renseigne aussi la présence localisée des habitats 4030 et 7220, sous forme « d'habitats ponctuels ». Pour l'habitat 7220 (sources pétrifiantes), c'est inhérent à ce type d'habitat particulièrement rare lié à des conditions abiotiques très spécifiques, et présent le plus souvent de manière ponctuelle au milieu d'autres habitats. La superficie totale d'habitat 7220 est estimée à moins d'un demi-hectare, et celle de l'habitat 4030 (reliques de lande à bruyères) à moins de 5 ha.

Pour chaque station, le plan de gestion correspondant reprendra brièvement la liste des habitats et espèces présents dans la station et leur importance relative par rapport à l'ensemble de la ZSC.



## 6. OBJECTIFS DE CONSERVATION APPLICABLES

Sur ce point, on se référera intégralement au tableau de l'Annexe 4 de l'arrêté de désignation. Ce tableau constitue également le cadre explicite pour la mise en œuvre des mesures de conservation.

Le tableau ci-dessous reprend les points d'attention des habitats et espèces pour lesquels des objectifs d'extension ou de développement ont été formulés, et pour lesquels les objectifs vont donc plus loin que la simple conservation de l'habitat ou l'espèce. Les objectifs quantitatifs pour des espèces qui résultent d'objectifs qualitatifs pour des habitats (améliorations de l'habitat qui ne nécessitent pas d'efforts quantitatifs particuliers) ne sont pas repris ci-dessous.

### Extensions et/ou conversions d'habitats souhaitées

Le tableau des objectifs de conservation mentionne un certain nombre d'extensions d'habitat souhaitées. Les lieux de mise en œuvre de ces extensions doivent être déterminés en concertation avec le groupe de pilotage.

Tableau 3 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'habitats

Habitat	Objectif quantitatif	Superficie actuelle	Superficie souhaitée	Station(s) concernée(s)
4030	- développer des zones de landes (temporaires) dans des clairières d'habitats forestiers acidophiles (9120 et 9190) - maillage de ce type d'habitat en Forêt de Soignes et dans la Vallée de la Woluwe	< 5ha	Pas d'indication de superficie. Élément de bonne qualité structurelle dans les habitats 9120 et 9190 ; intégration dans un réseau cohérent	IA1
6430 – sous-type Lisières forestières	- développement, dans au moins 10 endroits, de lisières d'au moins 100 m de longueur et 15m de largeur entre les bois et les milieux ouverts ; - développement d'une végétation de lisière sur une longueur d'environ 10 km, de préférence dans des endroits humides	1,9 ha		Toutes les stations avec des transitions bois/milieu ouvert
HIR Prairies à Populage des marais ( <i>Caltha palustris</i> )	Utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques	2,4 ha		
HIR Roselières	Utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques	3 ha		
HIR Magnocariçaies	Utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques	1 ha		

Tableau 4 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'espèces

Espèce	Objectif	Population actuelle	Population souhaitée	Station(s) concernée(s)
<i>Vertigo angustior</i>	Si possible, extension et développement des populations	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables à l'espèce dans la Vallée de la Woluwe		IB11 ; IB en général
Lucane cerf-volant	Si possible, extension des populations et développement de celles-ci dans au moins 3 sites de reproduction	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats naturels et artificiels (totems) favorables à l'espèce, au départ des lieux où l'espèce est présente	Présence sur au moins 3 sites de reproduction	IA1 ; IA3 ; IA4 ; IA11 ; IB2
Bouvière	Extension progressive des populations existantes	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables à l'espèce		IA1 ; IA3 ; IA4 ; IB7 ; IB11
Triton crêté	Retour d'une population viable en Région bruxelloise	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables à l'espèce		IA1
Chauves-souris en général	Si possible, développement des populations	- maintien ou développement de lisières étagées entre les bois et les milieux ouverts - réalisation progressive d'un paysage varié constitué de zones boisées et de lisières ainsi que de biotopes urbains et d'éléments linéaires du paysage - réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat des espèces par une restauration écologique des mares, zones marécageuses et étangs existants. - augmentation du nombre d'arbres à cavités, à 7 à 10 arbres/ha - étude et exploitation des opportunités d'aménagement de nouveaux gîtes, en particulier là où la présence de chauves-souris a été confirmée, notamment : • Rouge-Cloître : prieuré (combles), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme ; Domaine Huart : ancienne glacière. • Jardin Massart : ancien déversoir de l'étang. • Parc Tournay-Solvay : glacière et caves aménagées du château • Domaine des Silex : ancien garage • Caves de l'ancien château du Clos des Chênes • Souterrains en pierre du pays et/ou en briques sous les drèves en Forêt de Soignes, la drève de Lorraine, la chaussée de Waterloo, le ring Ro et la ligne de chemin de fer 161 en Forêt de Soignes • Bois de la Cambre : souterrain		Toutes les stations.

## 7. ÉCOLOGIE DU PAYSAGE

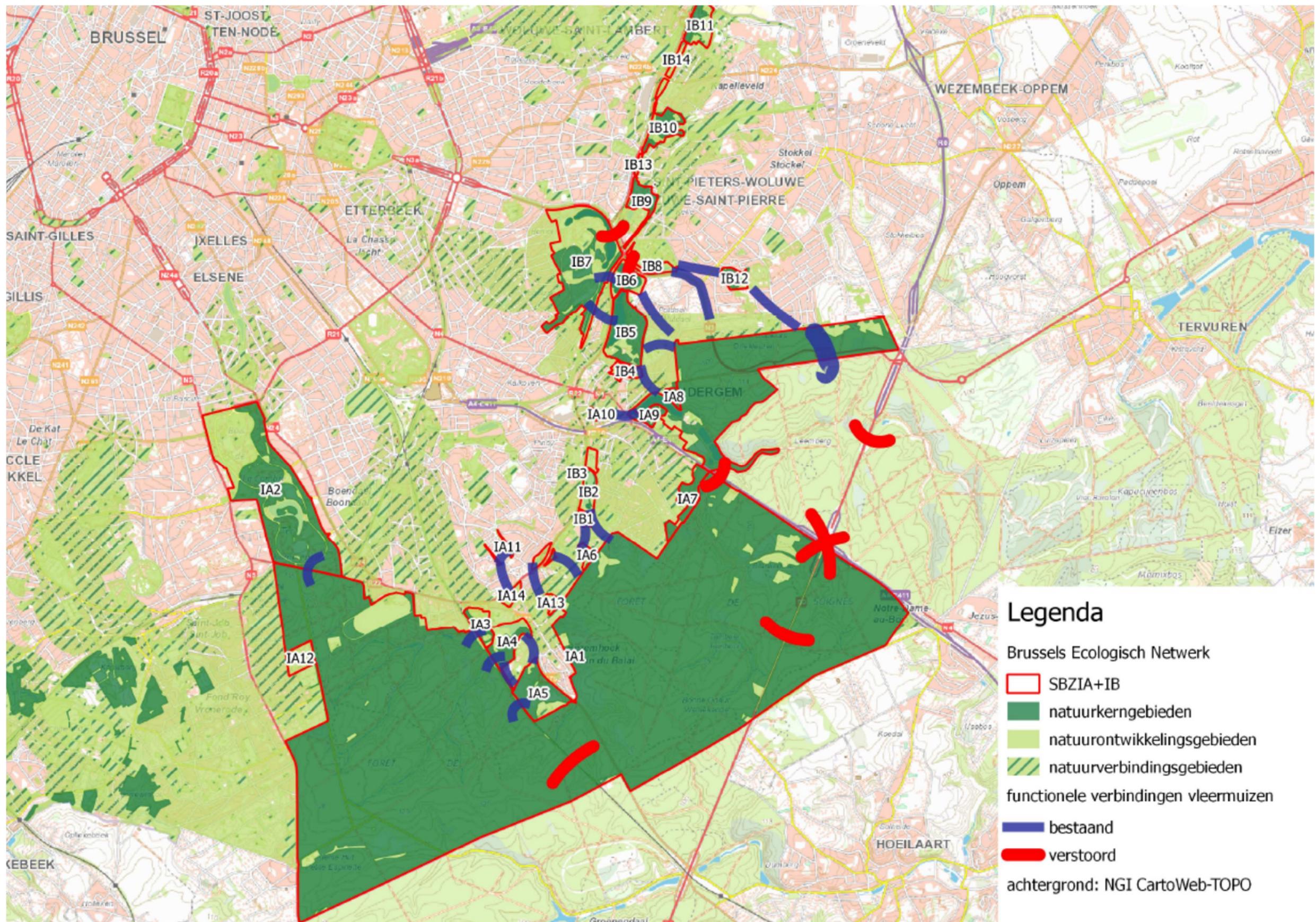
Les stations de la ZSCI sont toutes des éléments importants du Réseau écologique bruxellois, et font généralement partie des zones noyaux de ce réseau. La Forêt de Soignes et ses environs constituent le plus grand noyau de milieux (semi-)naturels en Région de Bruxelles-Capitale. Par ses connexions directes avec des zones naturelles des autres Régions, elle constitue également à plus grande échelle un élément essentiel du maillage écologique en Belgique.

Pour de très nombreuses espèces, et notamment pour les chauves-souris, l'important n'est pas seulement la qualité écologique au sein des stations de la ZSCI, mais aussi les connexions entre les stations. Le Rapport sur les objectifs de conservation de la ZSC I (Aeolus, 2008) avait, de manière théorique, tenté d'identifier les connexions les plus importantes pour les chauves-souris. Il est important d'intégrer ces connaissances dans les plans de gestion des stations.

- Pour les espèces qui chassent de préférence en forêt et préfèrent les paysages comportant une grande part de végétation ligneuse, les connexions internes en Forêt de Soignes (IA1) et dans les stations directement voisines (stations IA2, IA3, IA4, IA5, IA6, IA7, IA8, IA9, IA12 et IA13) ont une très grande importance. Ces connexions sont fortement impactées par l'effet de morcellement des grands axes routiers.
- Pour les espèces qui chassent de préférence dans les zones humides et au-dessus de plans d'eau et qui ont leurs gîtes d'été en forêt, ainsi que les espèces qui chassent dans une grande diversité de milieux, une bonne accessibilité des stations contenant de grands plans d'eau et des vallées de ruisseaux en Forêt de Soignes et dans la Vallée de la Woluwe est également essentielle.

Ceci est présenté de manière visuelle dans les figures qui suivent :





### Legenda

- Brussels Ecologisch Netwerk
- SBZIA+IB
- natuurkerngebieden
- natuurontwikkelingsgebieden
- natuurverbindingsgebieden
- functionele verbindingen vleermuizen
- bestaand
- verstoord
- achtergrond: NGI CartoWeb-TOPO

Figure 3 : Situation de la ZSC dans le Réseau écologique bruxellois, avec indication des connexions écologiques importantes (existantes ou perturbées) entre les stations.



Dans un contexte plus large, la figure ci-dessous indique les connexions potentielles extérieures à la ZSCI (selon Aeolus 2008).

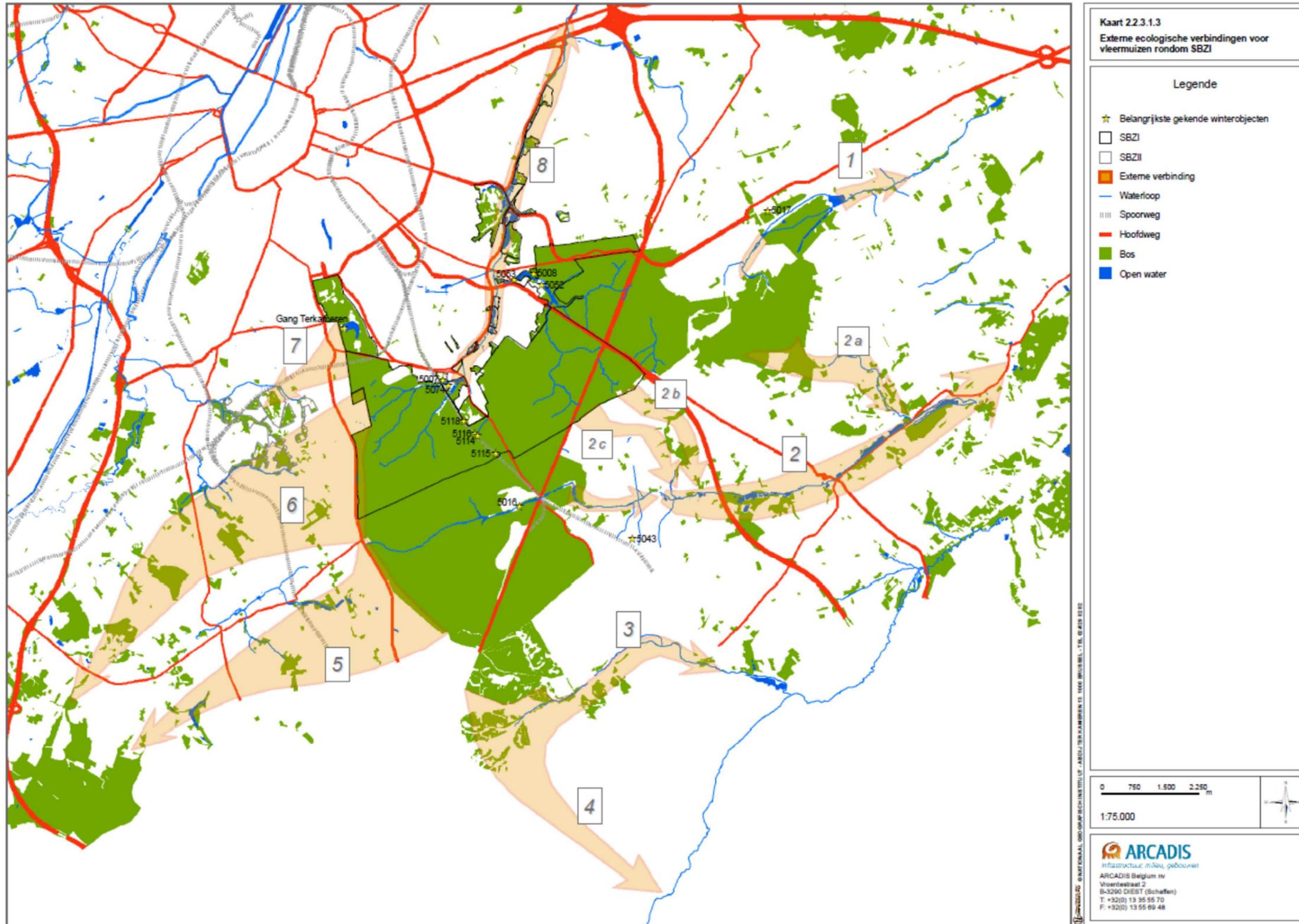


Figure 4 : Connexions potentielles extérieures à la ZSCI

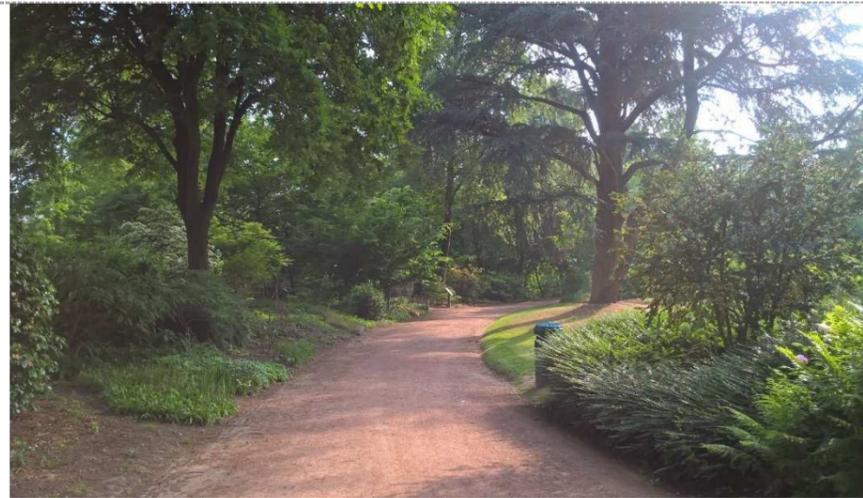




Rédaction : Sweco Belgium sa & Hesselteer sprl : Sofie Fabri, Guy Geudens, Guy Heutz, Tom Neels  
Comité de lecture : Bruxelles Environnement – BE  
Éditeur responsable : F. Fontaine et B. Dewulf – Avenue du Port 86C/3000- 1000 Bruxelles  
Numéro de projet : 5029240008



7.4 ANNEXE 4 : ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE POUR LA STATION IA3 PARC TOURNAY-SOLVAY (PHOTOS ARCADIS 2007 ET SWECO/HESSELTEER 2018)



IA3\_01. Un réaménagement éventuel des chemins du parc Tournay-Solvay est à l'étude. (photo 2018)



IA3\_02. Le nord de la station présente surtout un aspect de parc bien soigné (photo 2018), tandis que la partie sud est laissée plus naturelle.



IA3\_03. Par endroits, le sol est totalement couvert de plantes appartenant à des taxons non indigènes telles que le lamier jaune tacheté (*Lamium galeobdolon* cv. *florentinum*), qui empêchent le bon développement des habitats forestiers caractéristiques. On peut l'admettre dans les parterres et massifs jardinés, mais pas dans les zones plus naturelles (sur la pente et au pied de celle-ci). (photo 2007)



IA3\_04. Des nichoirs à chauves-souris ont été intégrés dans la lucarne du toit de la Villa blanche (zone 1) lors de sa rénovation en 2013-2014. (photo 2018)



IA3\_05. La zone 19 est un ancien jardin paysager peuplé de beaux arbres monumentaux. (photo 2018)



IA3\_06. Le parc compte de nombreux arbres remarquables protégés, inscrits au patrimoine de la Région (dans les zones 1, 3, 19, etc.). La zone de racines de ces arbres doit ici être protégée. (photo 2018)



IA3\_07. La prairie à Crételle (zone 3) n'est fauchée qu'une fois par an, sauf quelques bandes qui sont tondues plus fréquemment. (photo 2018)



IA3\_08. Une rénovation du château est prévue, et des travaux de consolidation ont eu lieu en 2013-2014. La zone clôturée proche du château (zone 3) est un vestige de hêtraie de la forêt de Soignes, où de jeunes hêtres sont également replantés. Cette zone n'est pas accessible aux promeneurs. (photo 2018)



IA3\_09. La zone 5 est aussi une relique de forêt de Soignes. Les arbres en fin de vie peuvent y être conservés sur pied, ce qui est intéressant pour des insectes tels que le lucane cerf-volant ou les longicornes. La zone est bien délimitée pour ne pas mettre le public en danger. (photo 2018)



IA3\_10. Le chemin des Silex traverse le parc en direction de la gare de Watermael-Boitsfort. Il est bordé de grillages inesthétiques, car il doit rester accessible la nuit quand le parc est fermé. L'éclairage du chemin, très puissant, est une source de pollution lumineuse dans le parc. (photo 2007)



IA3\_11. La pente au sud du château (zone 17) est un site approprié pour des mesures en faveur du lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), telles que l'enfouissement de bois. (photo 2018)



IA3\_12. L'étang central (zone 10), entièrement bétonné, est bordé d'un ourlet de mégaphorbiaie (habitat 6430) où poussent notamment le lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), la listère à feuilles ovales (*Neottia ovata*) et d'autres orchidées. (photo 2018)



IA3\_13. Au nord de l'étang central (zone 16), quelques arbres ont récemment été abattus pour raisons de sécurité. La zone a été replantée d'essences variées, dont des chênes, des hêtres, des noisetiers et des châtaigniers. (photo 2018)



IA3\_14. La partie sud de la station comprend un verger (zone 12) dont une partie de l'herbe n'est pas exportée, mais rassemblée plutôt en meules de foin. (photo 2018)



IA3\_15. Des gîtes à chauves-souris placés sur la façade de la maison des gardiens (zone 1) ont été occupés par des mâles et une colonie de reproduction a occupé la tourelle du bâtiment. (photo 2018)



IA3\_16. Des chauves-souris hibernent dans la glacière de la zone 15, mais le château est un site d'hibernation plus important.



IA3\_17. La station est bordée par une ligne de chemin de fer, dont le talus appartient à la SNCB.

## 7.5 ANNEXE 5 - ANNEXE CARTOGRAPHIQUE



## Kaart 1.1

### Situering deelgebied IA3 en kadastrale percelen

#### Legenda

 deelgebied IA3

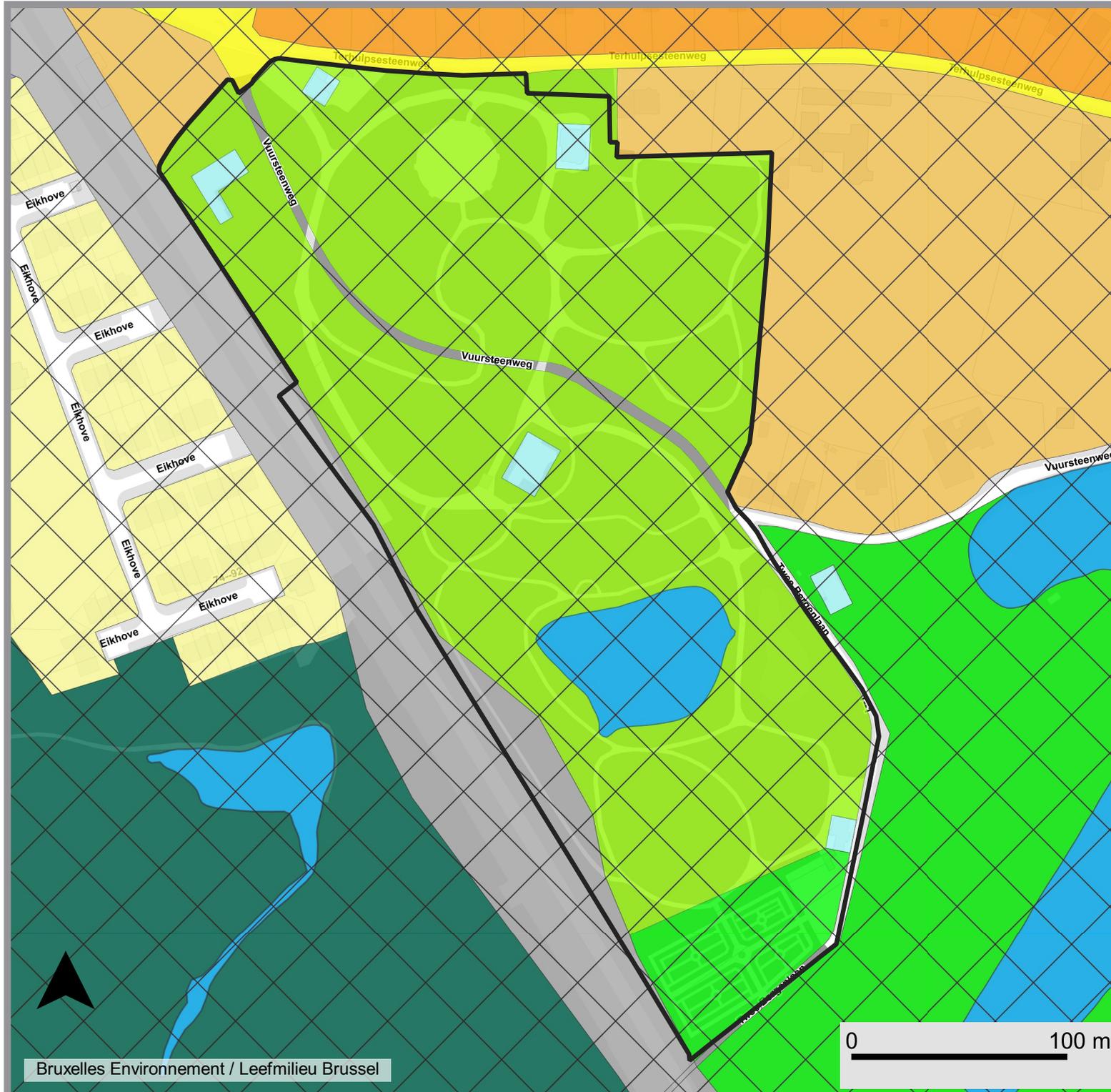


## Kaart 1.2

### Bestemmingen deelgebied IA3 (Gewestelijk Bestemmingsplan (GBP))

#### Legenda

-  deelgebied IA3
- Bestemmingen**
-  gebied voor culturele, historische of esthetische waarde of voor stadsverfraaiing
-  Gebied van collectief belang of van openbare diensten
-  Parkgebied
-  Woongebied
-  Woongebied met risidieel karakter
-  Bosgebied
-  Water
-  Structurerende ruimte
-  Administratief gebied
-  Spoorweg
-  Gemengd gebied
-  Groenzone



## Kaart 1.3

### Habitattypes van communautair belang en hun verwachte evoluties in deelgebied IA3

#### Legenda

-  deelgebied IA3
-  6430 Voedselrijke ruigten subtype vochtige tot natte ruigten
-  6510 Schraal hooiland subtype matig droog - vochtig type (Arrhenatherion)
-  9120 Zuurminnende beukenbossen
-  9130 Beukenbossen Asperulo-Fagetum
-  HGB Struisgrasgrasland
-  HGB Kamgrasland



## Kaart 1.4

### Overige natuurtypes in deelgebied IA3

#### Legenda

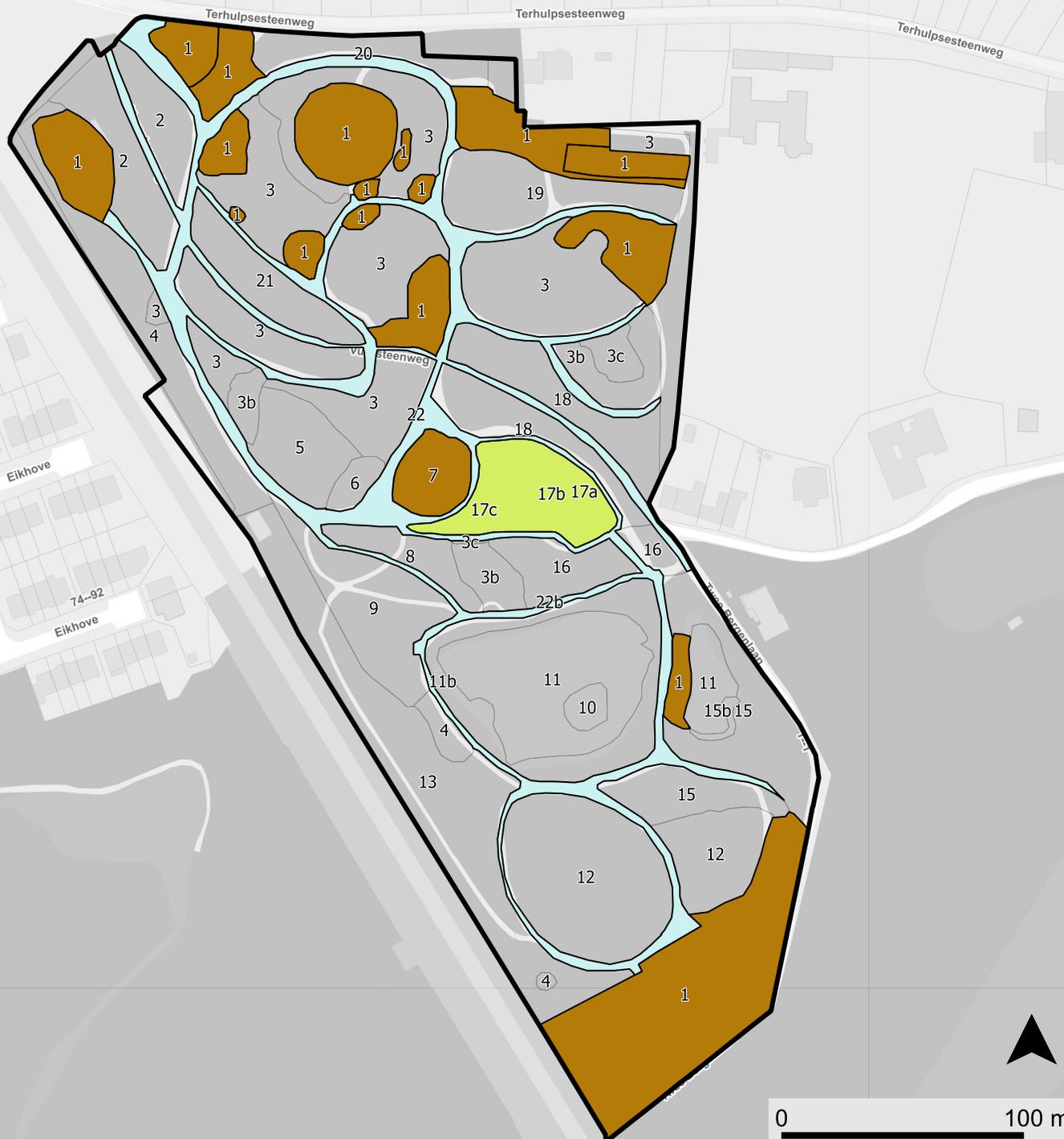
 deelgebied IA3

Overige natuurtypes binnen SBZ

 Grasland met oud-bosplanten

 Tuinen en parken (+ gebouwen)

 Verharde oppervlakte



## Kaart 2.1

### Beheerdoelstellingen in deelgebied IA3

#### Legenda

 deelgebied IA3

#### Beheerdoelen

 Grasland of ruigte

 Type 4 - gemengd eikenbos

 Type 6 - verouderingseiland

 Type 7a - scenscentie-eiland

 Type 8 - ecologische bosrand

 vijver



## Kaart 4.1

### Beheermaatregelen in deelgebied IA3



### Legenda

deelgebied IA3

#### Beheermaatregelen

behoud en onderhoud paden

plaatselijk zones 1 x / 2 jaar maaien

ecologische inrichting oever + omgeving

exotenbeheer

ontwikkeling ruigtezoom

sterk dunnen boomlaag

versmallen wandelpad

ecologisch vijverbeheer

maaibeheer 1x / 2-3-6 jaar (sept-okt) (gefaseerd)

maaibeheer 1x jaarlijks (sept-okt)

maaibeheer 2x jaarlijks (mei-juni en aug-sept)

maaibeheer 3x jaarlijks (mei-juli-sept),  
na enkele jaren verschraling 1x jaarlijks (sept-okt)

nulbeheer

nulbeheer + veiligheidskappen

ontwikkeling mantel-zoomvegetatie

voortzetting huidig regulier beheer

Carte 1.1 Localisation de la station IA3 et parcelles cadastrales

NL	FR
Legenda	Légende
Deelgebied IA3	Station IA3

Carte 1.2 Affectations du sol de la station IA3 (selon le PRAS)

NL	FR
Legenda	Légende
deelgebied IA3	Station IA3
Bestemmingen	Affectations
gebied van culturele, historische of esthetische waarde of voor stadsverfraaiing	Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
Gebied van collectief belang of van openbare diensten	Zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
Parkgebied	Zone de parc
Woongebied	Zone d'habitation
Woongebied met residentieel karakter	Zone d'habitation à prédominance résidentielle
Bosgebied	Zone forestière
Water	Eau
Structurerende ruimte	Espace structurant
Administratie gebied	Zone administrative
Spoorweg	Chemin de fer
Gemengd gebied	Zone mixte
Groenzone	Zone verte

Carte 1.3 Habitats d'intérêt communautaire et leur évolution attendue dans la station IA3

NL	FR
Legenda	Légende
deelgebied IA3	Station IA3
6430 Voedselrijke ruigten subtype vochtige tot natte ruigten	6430 Mégaphorbiaies, sous-type humide à détrempe
6510 Schraal hooiland subtype matig droog - vochtig ( <i>Arrhenatherion</i> )	6510 Prairies maigres de fauche, sous-type modérément sec à humide ( <i>Arrhenatherion</i> )
9120 Zuurminnende beukenbossen	9120 Hêtraies acidophiles
9130 Beukenbossen <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>
HGB Struisgrasgrasland	HIR Prairie à agrostis commun
HGB Kamgrasland	HIR Prairie à crénelle

Carte 1.4 Autres milieux (semi-)naturels dans la station IA3

NL	FR
Legenda	Légende
deelgebied IA3	Station IA3
Overige natuurtypes binnen SBZ	Autres milieux présents
Grasland met oud-bosplanten	Prairie avec plantes de forêts anciennes
Tuinen en parken (+ gebouwen)	Jardins et parcs (+ bâtiments)

Verharde oppervlakte	Surface minéralisée
----------------------	---------------------

Carte 2.1 Objectifs de gestion dans la station IA3

NL	FR
Legenda	Légende
Deelgebied IA3	Station IA3
Beheerdoelen	Objectifs de gestion
Grasland of ruigte	Prairie ou mégaphorbiaie
Type 4 - gemengd eikenbos	Type 4 - Chênaie mélangée
Type 6 - verouderingseiland	Type 6 - Îlot de vieillissement
Type 7a - senescentie-eiland	Type 7a - Îlot de sénescence
Type 8 - ecologische bosrand	Type 8 - Lisière écologique
vijver	Étang

Carte 4.1 Mesures de gestion dans la station IA3

NL	FR
Legenda	Légende
Deelgebied IA3	Station IA3
Beheermaatregelen	Mesures de gestion
behoud en onderhoud paden	chemin à conserver et entretenir
plaatselijk zones 1 x / 2 jaar maaien	faucher par endroits une fois tous les deux ans
ecologische inrichting oever + omgeving	aménagement écologique des berges + environs
exotenbeheer	gestion des espèces exotiques
ontwikkeling ruigtezoom	développer un ourlet de mégaphorbiaie
sterk dunnen boomlaag	fortes éclaircies dans la strate arborée
versmallen wandelpad	réduire la largeur du chemin
ecologisch vijverbeheer	gestion écologique de l'étang
maaibeheer 1x / 2-3-6 jaar (sept-okt)(gefaseerd)	faucher une fois tous les deux, trois ou six ans (sept.-oct.) par tronçons, selon une rotation
maaibeheer 1x jaarlijks (sept-okt)	faucher une fois par an (sept.-oct.)
maaibeheer 2x jaarlijks (mei-juni en aug-sept)	faucher deux fois par an (mai/juin et août/septembre)
maaibeheer 3x jaarlijks (mei-juli-sept), na enkele jaren vershraling 1x jaarlijks (sept-okt)	faucher trois fois par an (mai-juillet-sept.), puis, après quelques années d'amaigrissement, une fois par an (sept.-oct.)
nullbeheer	ne pas intervenir
nullbeheer + veiligheidskappen	coupes de sécurité + ne pas intervenir
ontwikkeling mantel-zoom vegetatie	développer une lisière à manteau et ourlet
voortzetting huidig regulier beheer	poursuivre la gestion ordinaire actuelle



Rédaction : Sweco Belgium s.a. (Royal Haskoning DHV) et Hesselteer sprl : Tom Neels, Sofie Fabri, Guy Heutz, Guy Geudens

Comité de lecture : Bruxelles Environnement – BE

Éditeur responsable : F. Fontaine et M. Gryseels – Avenue du Port 86C/3000- 1000 Bruxelles

Numéro de projet : 5029240008

